



**LE GOUVERNEMENT**  
*du Grand-Duché de Luxembourg*

**Un Luxembourg durable**  
**pour**  
**une meilleure qualité de vie**

**Avant-projet**  
**PNDD Luxembourg**

**Remarque introductive:** Ce document est une version française traduite à partir du document en langue allemande « Ein nachhaltiges Luxemburg für mehr Lebensqualität, Vorprojekt PNDD, Luxembourg, Stand 09.03.2009 ». Lors de la traduction, le premier souci a été de restituer le sens du contenu de ce document et non un souci de style. En cas d'ambiguïté et d'éventuelles discussions, la version allemande fait foi, considérant que c'est ce document qui a été élaboré par la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD) et adopté par le Gouvernement en Conseil.

## **Un Luxembourg durable**

### **pour une meilleure qualité de vie**

Le développement durable nous concerne tous. La stratégie du développement durable pour le Luxembourg présentée ici vise ainsi à répondre à la question suivante : comment voulons-nous vivre demain et comment pouvons-nous, dès aujourd'hui, construire cet avenir ?

Le « Développement durable » implique le maintien des conditions nécessaires à une bonne qualité de vie pour tous ceux qui travaillent et vivent au Luxembourg, tant les citoyens, que les résidents et les transfrontaliers.

Selon la commission « Brundtland », qui a développé ce concept, le développement durable « *satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins* ». D'après cette commission, un des principes fondamentaux du développement durable réside dans le fait que le développement économique pourvoie à la satisfaction des besoins et des aspirations légitimes de tout un chacun (notamment des pauvres), sans pour autant aller au-delà des limites écologiques de la planète.

A cette fin, tant le développement de la population active et résidentielle, que celui de la société, de l'économie et de l'environnement, devra prendre une direction « durable » avec la mise en œuvre prioritaire des cinq principes de base suivants :

1. Maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidant et travaillant au Luxembourg ; épanouissement personnel par une liberté « responsabilisante ».
2. Respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelle et internationale).
3. Respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition.
4. Défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité.
5. Préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques.

Ces principes de base reflètent également les principaux objectifs d'un développement durable tels que retenus par le Conseil européen en juin 2005, sous présidence luxembourgeoise<sup>1</sup>. Ils font partie intégrante de la Stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable<sup>2</sup>.

Pour les mettre en œuvre, le gouvernement luxembourgeois a adopté en avril 1999, le Plan national de développement durable et les conditions préalables à sa mise en œuvre, à savoir:

- une économie performante et durable ;
- la protection de l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'équité socio-économique ;
- la protection sociale.

---

<sup>1</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05.

<sup>2</sup> Examen de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD de l'UE) - Nouvelle stratégie, Conseil de l'Union européenne, 10917/06.

Ces conditions préalables ont été complétées par les stratégies de soutien suivantes :

- la coopération internationale ;
- l'aménagement intégré du territoire ;
- le développement durable dans les communes ;
- l'information, l'éducation et la formation continue.

En 2007, on a néanmoins pu constater que des tendances subsistent qui, tant au niveau national qu'international, s'opposent à la durabilité et soulèvent de nouveaux défis pour le Luxembourg. En font partie :

- la sur-utilisation des ressources naturelles, la perte de diversité biologique ;
- la poursuite d'une sur-utilisation des surfaces et d'une sur-exploitation des sols et une fragmentation des paysages ayant des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité ;
- un changement climatique incontrôlé, en raison d'une utilisation énergétique croissante ;
- une croissance continue des transports avec des conséquences négatives sur la consommation d'énergie et des sols, ainsi que sur la sécurité routière ;
- une précarisation de la population (danger de pauvreté) ;
- une mise en danger de la cohésion sociale ;
- une mise en danger de la santé publique, développement des « maladies de société » ;
- un vieillissement de la société avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale ;
- des écarts de revenus importants entre le Nord et le Sud et malgré quelques succès partiels, un développement inégal au niveau de la lutte contre la pauvreté ;
- des défis posés au système éducatif en ce qui concerne la qualification de toutes les catégories de population et l'éducation au développement durable ;
- des inégalités de chances et de qualité de vie entre les hommes et les femmes et pour terminer ;
- une gouvernance qui souffre d'un manque de cohérence.

D'autres objectifs, tels que le rendement économique, les finances publiques et l'offre d'emploi se sont développés positivement au cours des dernières décennies, avant que le Luxembourg ne soit frappé par la crise économique la plus lourde depuis la deuxième Guerre mondiale. Cette crise économique a démontré l'existence de tendances compromettant le développement durable dans ces domaines et la nécessité d'une politique visant à garantir la durabilité économique.

Dans ce cadre, des mesures actuelles de gestion de crises, ainsi que des mesures de prévention à long terme pour en minimiser l'impact sur le Luxembourg, sont nécessaires. Ceci est d'autant plus important au vu des menaces liées à la volatilité importante des marchés internationaux, risque qui peut réduire la capacité d'action gouvernementale par défaut de ressources financières.

Afin de relever ces défis, 18 objectifs de qualité<sup>3</sup> indispensables à long terme au développement durable pour le Luxembourg ont été définis. Ils concernent d'une part des domaines spécifiques au Luxembourg et d'autre part des problèmes globaux liés au développement durable. Etant donné que les défis comportent à la fois des aspects écologiques, sociaux, économiques et institutionnels, il est important de les traiter de manière simultanée, intégrée et participative.

Le document de travail « Vision Luxembourg » (voir annexe) a thématiqué les défis fondamentaux d'un développement durable pour le Luxembourg et essayé de montrer les

---

<sup>3</sup> Un objectif de qualité est la plupart du temps fixé à moyen et long terme et sa réalisation est le résultat de beaucoup de mesures individuelles formant la politique générale.

orientations essentielles, les relations, les éventuels conflits d'objectifs et les besoins de coordination entre les solutions proposées pour y faire face.

Dans la première partie, ce document décrit les tendances « non durables » et y oppose les objectifs de qualité de vie et d'environnement, de protection sociale et économique que le Luxembourg souhaite atteindre grâce à sa stratégie de développement durable.

La deuxième partie présente un plan d'action<sup>4</sup> concret pour chacun des objectifs de qualité que la politique vise à atteindre et, pour quelques domaines principaux, les mesures qui ont été mises en œuvre ou qui le seront dans le futur.

En dehors de ces domaines principaux d'intervention, les objectifs ne seront certainement pas abandonnés, mais pourront être traités soit dans d'autres programmes, ou bien ils pourront être repris dans les domaines principaux à l'avenir.

---

<sup>4</sup> Les objectifs d'action sont la plupart du temps quantifiables, fixés à court et moyen terme, et assortis d'une échéance.

## Chapitre 1 : Quelles tendances s'opposent au développement durable au Luxembourg ?

Afin de pouvoir identifier les tendances « non durables » au Luxembourg, une étude de l'UE, qui a fait partie intégrante des travaux préliminaires pour l'examen de la stratégie du développement durable de l'UE, a été utilisée comme base de départ.

La CIDD (Commission interdépartementale de développement durable) a vérifié la pertinence de cette étude pour le Luxembourg et l'a adaptée suite à des travaux, discussions et conclusions pour tenir compte des développements récents et pour identifier les développements « non-durables » spécifiques au Luxembourg.

La CIDD a établi une liste des tendances qui vont à l'encontre d'un développement durable au Luxembourg dans les secteurs prioritaires.

Le tableau ci-dessous reprend synthétiquement ces tendances et les oppose aux objectifs qui portent sur la qualité de vie et de l'environnement ; il fait ressortir non seulement les domaines d'action et les défis du plan pour un développement durable, mais aussi la direction des actions et les mesures à mettre en œuvre prioritairement (voir la partie 2).

**Tableau 1 : Développement non-durable et réponse proposée : objectifs de qualité pour le Luxembourg**

Tendances	Objectifs de qualité
1. Sur-utilisation des ressources naturelles, perte de la biodiversité suite à une production et consommation non-durables	1. Protection de la biodiversité, conservation et exploitation durable des ressources naturelles 2. Consommation et production durables
2. Consommation foncière trop importante, sur-utilisation des sols et fragmentation des paysages avec des effets négatifs sur le paysage et la récréation, la nappe phréatique et la biodiversité	3. Développement durable de l'organisation spatiale ; construction, logement et travail durables
3. Changement climatique incontrôlé, notamment suite à une consommation énergétique croissante	4. Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et de ses coûts pour la société et l'environnement ( <i>mitigation and adaptation</i> )
4 Croissance continue du transport avec des conséquences négatives sur la consommation énergétique et foncière ainsi que sur la sécurité routière	5. Découplage entre croissance économique et demande de transport
5. Précarisation de la population (danger de pauvreté)	6. Plein-emploi 7. Eviter – réduire la précarisation 8. Accès à une protection sociale équitable et efficace (garantir des conditions de vie dignes)

6. Mise en danger de la cohérence de la société (cohésion sociale)	9. Intégration des concitoyens non luxembourgeois et des frontaliers
7. Mise en danger de la santé publique et développement des « maladies de civilisation »	10. Garantir la santé et une meilleure qualité de vie, en promouvant la santé physique et psychique ainsi qu'une meilleure protection contre les risques menaçant la santé
8. Vieillesse de la population avec des conséquences sur la structure sociale, le marché du travail et le système de protection sociale	6. Occupation des travailleurs plus âgés 8. Accès à une protection sociale équitable et efficace
9. Danger de crises économiques suite à une haute volatilité des marchés (financiers) internationaux	11. Sécuriser l'économie face aux crises, garantir la compétitivité, diversification économique
10. Risque d'une capacité d'action réduite de l'Etat, en raison du manque de ressources financières	12. Viabilité des finances publiques
11. Ecart de revenus importants entre le Nord et le Sud, progrès inégaux dans la lutte contre la pauvreté malgré des succès partiels	13. Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial 14. Promotion d'un développement durable global
12. Défis posés au système éducatif, en ce qui concerne l'éducation et la qualification dans le domaine du développement durable	15. Augmentation du niveau de formation et de qualification 16. Formation au développement durable
13. Inégalités de chances et de qualité de vie entre hommes et femmes	17. Egalité hommes-femmes
14. Gouvernance qui pâtit d'un manque de cohérence	18. Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée ( <i>Good Governance</i> )

# 1 Sur utilisation des ressources naturelles, perte de la biodiversité suite à une production et consommation non-durables

## 1.1 Diversité biologique

La diversité biologique au Luxembourg s'est réduite de manière inquiétante ces dernières trente années. Les principaux facteurs ayant amené à cette situation sont liés à la perte et au morcellement des espaces vitaux naturels suite aux évolutions suivantes :

- le développement des agglomérations (conurbation) ainsi que de zones commerciales et industrielles ;
- l'extension des voies de communication ;
- l'intensification de l'agriculture ;
- la reconversion des zones humides et des cours d'eau.

Le changement climatique risque d'intensifier ces tendances négatives avec des conséquences imprévisibles sur l'agriculture, la santé et la conservation des fonctions du système écologique.

Au Luxembourg, 26,7% des plantes vasculaires sont en voie d'extinction et la situation se révèle aussi inquiétante pour ce qui est de la faune. En effet, 54,8% des mammifères, 41,5% des oiseaux, 33% des reptiles, 61,5% des amphibiens et 62% des poissons sont menacés. (Basler/ERSA 1998)

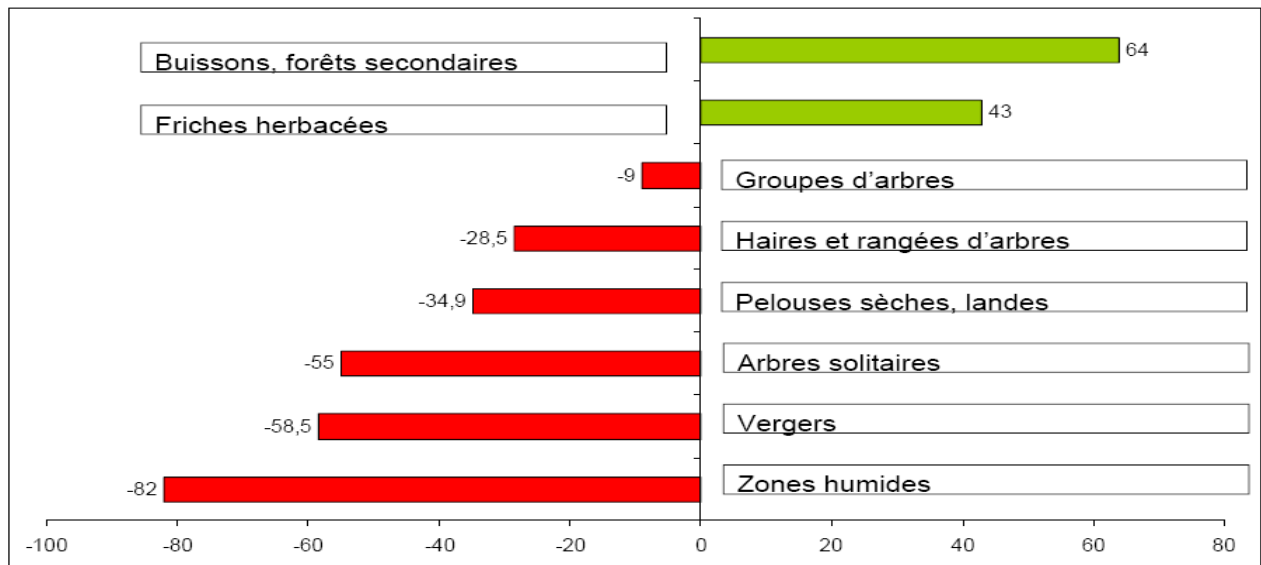
Cette situation inquiétante reflète clairement des changements dans la composition et la structure de nos paysages. Une étude, s'appuyant sur l'interprétation de photos aériennes<sup>5</sup>, fait ressortir le développement de notre paysage pour la période 1962 à 1999 (voir illustration 1).

Ainsi, durant cette période (1962-1999), plus de 80% des zones humides ont été détruites et les surfaces occupées par les pelouses sèches ont diminué d'environ 34%, celles occupées par les vergers de 58,5%.

### **Illustration 1 : Modification de la structure des paysages au Luxembourg**

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Environnement, Landschaftsmonitoring Luxemburg 2006, Hansa Luftbild.



La forêt luxembourgeoise compte 89.150 ha (34,3% de la surface totale de pays) dont 44,8% de forêt publique et 55,2% de forêt privée. La forêt de feuillus prédomine avec 68,6% contre 30,8% pour les conifères et 0,6% de surface de « coupe à blanc ». La gestion de la forêt luxembourgeoise répond en majeure partie aux exigences d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement.

L'état phytosanitaire des forêts montre une nette détérioration par rapport à 1984 lorsque 79,1% des arbres étaient en bonne santé. La proportion des arbres présentant des signes manifestes de dépérissement a nettement augmenté durant cette période.

En 2000, 43,6% des arbres observés ne montraient pas de signes de détérioration alors qu'en 2006, ce pourcentage est tombé à 34,6%.

De plus, le pourcentage des arbres peu endommagés est passé de 33% à 38,1% et celui des arbres fortement touchés est passé de 23,4% à 27,3%. Presque deux tiers des arbres présentent des dommages apparents.

*Pour pouvoir combattre ces risques et stopper la perte de biodiversité, il s'agit de maintenir et de rétablir les performances des systèmes écologiques. Le but est de mettre fin à l'érosion de la diversité biologique d'ici 2010.*

## 1.2 Ressource en eau : traitement des eaux usées et réduction de la pollution diffuse

La directive européenne « eau » exige que tous les corps d'eau (eaux souterraines et de surfaces) soient en bon état d'ici le 22 décembre 2015. Le « bon état » sera évalué à l'aide de paramètres qualitatifs (chimiques, biologiques, biochimiques), structurels et quantitatifs. A l'heure actuelle, 45% des corps d'eau sont dans un état moyen à mauvais.

Environ un tiers des eaux luxembourgeoises ne seront probablement pas en bon état d'ici 2015. Cette qualité médiocre des eaux est principalement due au déversement des eaux usées (non-traitées ou partiellement traitées) et aux pollutions diffuses. Les problèmes qualitatifs des eaux souterraines sont presque exclusivement dus aux pollutions diffuses. En 2007, 27.107 des 476.200 habitants (soit 5,7%) n'étaient pas raccordés à une station d'épuration communale. La construction de nouvelles stations d'épuration devrait remédier à cette situation.

La croissance démographique et l'augmentation des activités économiques renforcent la consommation foncière et parallèlement le débit à traiter par le système de canalisation et les infrastructures d'épuration des eaux usées. Afin de pouvoir éviter les déversements des eaux de ruissellements (des eaux non traitées) en cas de fortes pluies, on construit des bassins de rétention d'eau et on agrandit les stations d'épuration.

L'augmentation des quantités d'eaux usées accroît également le volume des boues d'épuration. Leur mise en valeur et/ou leur gestion soulèvent le problème de leur épandage sur les surfaces agricoles notamment en raison de leur teneur en métaux lourds et résidus médicamenteux.

La majeure partie de la pollution diffuse au Luxembourg est constituée de substances nutritives et de pesticides qui proviennent de l'agriculture et du domaine communal, étatique et privé. Depuis le début des années 90, la protection des eaux dans le domaine de l'activité agricole est renforcée. Le conseil en matière de protection de l'eau potable ainsi que les programmes pour la protection des eaux ont été élargis. Surtout durant les deux dernières décennies, des efforts importants ont été réalisés dans le domaine de l'agriculture pour protéger les eaux. Les obligations imposées aux exploitations agricoles ont été élargies par l'introduction d'une législation plus sévère.

Deux tiers de l'eau potable du Luxembourg proviennent des eaux souterraines et en majeure partie de sources, ce qui écarte le danger d'un « sur-pompage » des aquifères. Néanmoins, cette utilisation accrue d'eau de source réduit les quantités d'eau dans les cours d'eaux et donc l'effet diluant, avec comme conséquence des problèmes qualitatifs. A long terme, le changement climatique peut entraver la formation des eaux souterraines et ainsi influencer la disponibilité d'eau de sources; la politique devra également prendre en compte un tel scénario.

Malgré les efforts des deux dernières décennies et une législation plus sévère, une régression durable de la pollution n'est pas visible au niveau national et ceci malgré certains succès ponctuels. En effet, la réduction de la concentration des substances toxiques dans l'eau relève d'un très long processus. Même après la mise en place de mesures, l'eau chargée en toxines devra d'abord quitter l'aquifère (une ou plusieurs couches souterraines de roche ou d'autres couches géologiques d'une porosité et perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine) et être progressivement remplacée par une eau nouvelle, avant que la concentration ne puisse diminuer. Cela peut prendre des années.

Malgré des efforts importants, des problèmes ponctuels non-durables persistent dans la pratique agricole, telle que notamment les sols non-couverts. L'objectif est de parvenir à une agriculture durable et adaptée aux conditions locales.

Les analyses périodiques de l'eau démontrent que l'agriculture n'est pas seule responsable des résidus de pesticides. Les services communaux et étatiques utilisent de grandes quantités de pesticides pour dégager le réseau routier et ferroviaire des mauvaises herbes. Il en va de même pour les ménages et les entreprises.

*La finalité d'un développement durable du Luxembourg dans le domaine de la gestion des eaux est le maintien et la protection des eaux naturelles, y compris leur qualité chimique et biologique. Les objectifs sont :*

- *une bonne qualité des eaux souterraines dans le sens de la définition de la directive européenne « eau »*
- *une bonne qualité des eaux de surface dans le sens de la définition de la directive européenne « eau »*

### 1.3 Ressource sol

Pour ce qui est de la consommation foncière, le pourcentage des surfaces non bâties (surfaces agricoles, forêts et cours d'eau) a diminué entre 1990 et 2006 (dernière année pour laquelle on dispose de données) et est passé de 92,3% à 87% du territoire national. Ceci représente une diminution de 137 km<sup>2</sup> (5,3% du territoire national) qui se compose comme suit :

- a) surfaces bâties (logements, constructions commerciales et industrielles, urbanisation) : +116km<sup>2</sup> , c'est-à-dire 4,5% de la surface du territoire
- b) infrastructures de transport : +21 km<sup>2</sup> , c'est-à-dire 0,8% de la surface du territoire

Toutefois, le rythme de la consommation foncière pour des constructions et des infrastructures s'est ralenti ces dernières années. Entre 1990 et 2000, une surface annuelle de 11 km<sup>2</sup> (0,43% de la surface du territoire) est passée du statut de non-bâti à bâti. Ceci représente une consommation quotidienne de 3 ha de surface. Entre 2000 et 2006, cette consommation s'est réduite à 4,3 km<sup>2</sup> (ou 0,17% du territoire), ce qui représente une utilisation journalière de 1,3 ha.

On peut ventiler ce développement par le taux de croissance moyen annuel des surfaces bâties :

- de 1990 à 2000: taux de croissance moyen annuel = 4,54%
- de 2000 à 2006: taux de croissance moyen annuel = 1,35%

Ceci représente une hausse de 4,54% pour les années 1990 à 2000 et de 1,35% à partir de l'année 2000.

Le cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés du Luxembourg fait l'inventaire de toutes les surfaces où sur base des activités passées ou actuelles une contamination du sol et des eaux ne peut être exclue. Ce cadastre regroupe 11.636 surfaces suspectes.

*Objectif de qualité: Protection de la qualité de sol au Luxembourg grâce à une utilisation adaptée et une réduction de scellement du sol.*

### 1.4 Ressource air

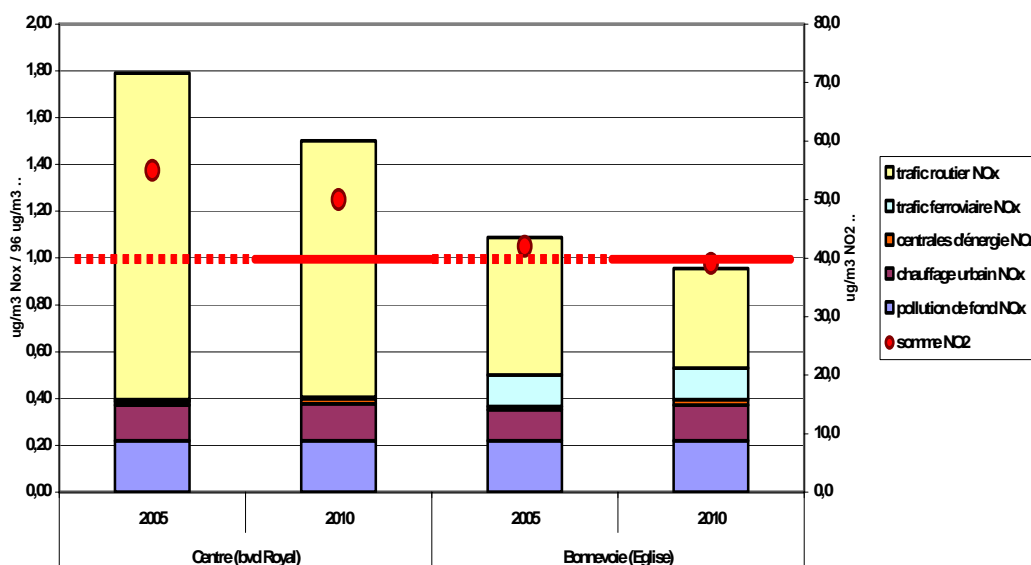
Au cours des dernières années, la réduction des émissions de substances toxiques et l'interdiction de substances dangereuses ont amélioré la qualité de l'air. Néanmoins, les émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et des particules fines en suspension dans l'air (PM<sub>10</sub>) restent critiques.

Les mesures de l'Administration de l'environnement ont montré que les valeurs limites (en vigueur depuis 2005) des dioxydes d'azote (NO<sub>2</sub>) de 50µg/m<sup>3</sup> sont dépassées aux grandes jonctions routières du centre de la capitale. A certains segments routiers, aux alentours du centre de la capitale, des valeurs de 54µg/m<sup>3</sup> sont mesurées. En 2005, les valeurs limites pour les particules fines en suspension dans l'air (PM<sub>10</sub>) de 40µg/m<sup>3</sup> ont également été dépassées en ces mêmes endroits.

Les valeurs calculées pour 2010 sont en-dessous de celles de 2005, mais vont néanmoins dépasser les valeurs limites annuelles de 40µg/m<sup>3</sup> pour les dioxydes d'azote (NO<sub>2</sub>). Ce point de départ critique va se détériorer si l'on prend en compte l'extension du réseau des

infrastructures routières et des secteurs (également en dehors du centre-ville), dans lesquels ces dépassements sont mesurés.

## Impact des sources d'émission à 2 stations de mesure dans la ville de Luxembourg



La circulation est la principale cause des émissions de NOx. On estime qu'en 2010, 29.000 personnes sur le terrain de l'agglomération de Luxembourg seront exposées à des émissions de NO<sub>2</sub> dépassant les valeurs limites et ceci avec des conséquences pour la santé publique.

*L'objectif de qualité porte sur une qualité d'air qui ne nuise ni au bien-être et à la santé des hommes, ni aux systèmes environnementaux.*

### 1.5 Ressource matériau

Tout ce que l'homme produit finira tôt ou tard en déchet. Une politique d'efficacité du matériau devra dès lors commencer à la source. Ceci est d'autant plus important que les prix des matières premières augmentent et que les ressources se raréfieront davantage encore dans les années à venir.

L'efficacité des matériaux passe par une politique de gestion des déchets qui se décline à trois niveaux :

1. Réduction des déchets : ce qui signifie non seulement produire avec le moins de matériaux possible, mais aussi fabriquer des produits durables, réparables et réutilisables.
2. Recyclage des déchets : un recyclage efficace des déchets et dès lors une utilisation responsable des ressources naturelles impliquent une conservation des matériaux aussi longue que possible dans leur « cycle de vie » ; ce qui suppose une préservation de la qualité des matériaux aussi longue que possible. Les pollutions et les mélanges avec d'autres matériaux doivent être évités et une collecte qualitative et sélective à la source du déchet, est à mettre en œuvre.
3. Élimination des déchets : en cas d'impossibilité de recyclage ou de réutilisation, il est important de traiter les matériaux de sorte à pouvoir garantir une meilleure efficacité énergétique lors de leur élimination.

Les habitudes de consommation se sont essentiellement orientées vers une prospérité matérielle avec comme conséquences non seulement une augmentation de l'utilisation des ressources et des surfaces, mais également des déchets.

En 2004<sup>6</sup>, la production totale des déchets au Luxembourg représentait 8.366.709 tonnes (8.241.364 tonnes de déchets non dangereux et 125.345 tonnes de déchet dangereux). La totalité de déchets ménagers est de 266.000 tonnes, ce qui correspond à 589 kg de déchets ménagers par habitant.<sup>7</sup>

<b>Quote-part des différentes catégories de déchets</b>	
6.808.000 tonnes	Déchets inertes
50.442 tonnes	Verre
86.311 tonnes	Papier/carton
19.586 tonnes	Plastique
108.326 tonnes	Bois/écorce
193.666 tonnes	Ferraille
30.340 tonnes	Terre contaminée

La quote-part importante des déchets d'emballage est significative pour le développement. Depuis le Plan de gestion de déchets de janvier 2000, les données pour le recyclage des déchets d'emballage ont évolué comme suit (en pourcentage):

<b>Matériaux d'emballage</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Verre (1)	82,6	91,1	83,5	90,4	93,5	91,5
Papier /carton (1)	36,7	59,4	60,2	63,4	64,5	69,3
Plastique (1)	35,9	33,7	28,3	23,5	34,5	29,6
Métaux (1)	68,1	76,7	79,1	69,8	66,4	63,3
Bois (1)	-	-	-	-	-	52,8
Total (2)	58,9	69,5	61,5	86,7 (3)	90,6 (3)	88,1 (3)

Explications : (1) Taux de revalorisation des différents matériaux, (2) Taux de revalorisation, (3) Taux de revalorisation, y compris combustion des déchets d'emballage dans des installations disposant d'un système de récupération énergétique.

Déjà en 2007 le Luxembourg a atteint les objectifs fixés par les directives européennes, pour la réutilisation et le recyclage des emballages à atteindre pour le 31 décembre 2008. Néanmoins, on constate une tendance négative pour ce qui est des déchets d'emballages. Il ressort d'une analyse comparative sur les déchets ménagers, effectuée par l'Administration

<sup>6</sup> Administration de l'environnement selon les obligations statistiques sur les déchets 2150/2002/CE, les données pour 2006 seront disponibles en 2008.

<sup>7</sup> Y inclus les déchets des frontaliers.

de l'environnement, que la part du plastique a augmenté de 19,60 kg à 44,22 kg par habitant durant les années 1992 – 1994. Ceci représente une augmentation de plus de 125,6%. Une autre catégorie de déchets ayant connu une rapide augmentation concerne les déchets électroniques et électriques. La part de ces déchets dans la totalité des déchets ménagers est de 8,37 kg par habitant, ce qui place le Luxembourg en tête de classement après la Suisse et la Norvège.

Une autre évolution inquiétante concerne l'augmentation des déchets de construction. En 2007, 6.218.922 tonnes de déchets inertes ont été déposées ; ce qui représente 13,06 tonnes par habitant et une augmentation de 27,7% par rapport à 2006. Cela représente un volume de 3,5 millions de m<sup>3</sup> nécessitant de grandes surfaces de décharges. En prenant en compte toutes les formes de revalorisation de ces déchets (construction de digues de protection, remblayages de terrains, cassage pour la production de matériaux de remplissage et de terrassement), le taux de revalorisation se situe autour de 46%.

*L'objectif de qualité dans le domaine des matériaux est une dématérialisation à long terme de la production et de la consommation, avec comme conséquence une réduction des volumes à transporter et de déchets.*

## **1.6. Durabilité de la consommation et de la production**

L'achat de produits agricoles biologiques contribue à la santé individuelle et à la protection de l'environnement et du climat. Par l'achat de produits régionaux, on réduit les transports et on préserve les emplois et le pouvoir économique au niveau rural. L'achat de produits issus du commerce équitable responsabilise au niveau global et combat la pauvreté. Afin de pouvoir développer la consommation et la production durables, il est important d'améliorer les impacts environnementaux et sociaux des produits, leurs procédés de fabrication et surtout leur acceptation par l'économie et les consommateurs publics et privés.

*Consommation des ménages* : La consommation des ménages affecte l'environnement dans trois domaines prioritaires (construction et habitat, mobilité et consommation).

L'utilisation des surfaces pour des activités humaines, notamment le logement, constitue un réel défi pour le développement durable du territoire puisque le sol est une ressource essentielle, mais limitée. Depuis les années '70, - partant de 135 m<sup>2</sup> - la surface d'habitation moyenne de maisons unifamiliales s'est constamment accrue. Elle était de 178 m<sup>2</sup> durant la période 2000-2004 et de 187 m<sup>2</sup> en 2005. La surface moyenne d'habitation pour les appartements ne s'est néanmoins pas développée de la même manière. Elle est passée de 83 m<sup>2</sup> pour la période 2000-2004 à 85 m<sup>2</sup> en 2005 et reste dès lors dans le même ordre de grandeur que dans les années 70 avec 82 m<sup>2</sup>.<sup>8</sup> Au Luxembourg, on utilise les surfaces de construction de manière très extensive. Au niveau national, on utilise une surface de 528 m<sup>2</sup> pour un logement, ce qui représente une densité de 19 unités par hectare. Entre 1997 et 2004, la consommation foncière pour l'habitat représente un total de 926 ha. Si l'on y ajoute le besoin en infrastructures routières et places publiques, on arrive à 1030 ha.<sup>9</sup> Au-delà de l'utilisation de la ressource « sol », il faut également prendre en compte, dans ce contexte, la consommation énergétique.

Aujourd'hui, le Luxembourg a besoin du double de ses terres agricoles utiles pour nourrir sa population (125.000 ha, dont 65.000 ha de pâturages et prairies permanentes). En 2007, le pays a présenté les taux d'autonomie suivants : produits laitiers et frais : 66,6%, beurre: 69,9%, fromage : 38,9%, viande de veau et de bœuf : 86%, viande de porc : 68,5%, œufs : 29,3%, viande de volaille : 0,5%, vin : environ 50%, céréales : 97%, pommes de terre :

<sup>8</sup> Bulletin du STATEC no10-2007.

<sup>9</sup> La note de l'Observatoire de l'Habitat no7, la consommation foncière au Luxembourg entre 1997 et 2004.

39,2%, fruits et légumes : en dessous de 1%.<sup>10</sup> En ce qui concerne les autres produits agricoles, on ne dispose pas de données détaillées pour ce qui est du pourcentage de la production locale qui est marginale voire inexistante. Le grand besoin de surfaces cultivables est surtout dû à une consommation importante de viande (qui se situait en 2007 à 92,8 kg par habitant)<sup>11</sup>.

Le Luxembourg se situe au 4<sup>e</sup> rang derrière la Suisse, l'Angleterre et le Danemark en ce qui concerne la consommation par habitant de produits issus du commerce équitable.

La consommation durable passe par l'information, la capacité à persuader les consommateurs, une évaluation positive par la société (qui doit à son tour être appuyée par l'éducation et le développement d'une prise de conscience) et la disponibilité de meilleures alternatives. L'information sur la consommation durable doit être ciblée en fonction des groupes spécifiques.

La consommation par l'Etat peut être respectueuse de l'environnement dans les domaines de la santé, de la formation et de la sécurité (la durabilité sociale des services rendus va être décrite dans les chapitres y relatifs de ce document. L'Etat, en tant que demandeur important, peut stimuler l'offre et les marchés dans le sens d'une durabilité socio-écologique.

- *le premier objectif est de stimuler la conscience des consommateurs et de passer de la connaissance à l'action :*
- *le deuxième objectif est d'ancrer la consommation durable dans les habitudes de la population, comme une évidence à laquelle le bon citoyen ne peut déroger, conformément à un code de comportement général des résidents.*
- *le troisième objectif est d'assurer la disponibilité au Luxembourg d'une large offre diversifiée de produits et de services réalisés de manière durable.*

---

<sup>10</sup> Les chiffres sont établis en fonction des règles statistiques relatives à la production, l'importation et l'exportation d'aliments. Ils ne prennent pas en compte qu'une part importante du lait brut et des animaux destinés à l'abattage sont amenés dans les régions limitrophes du pays pour transformation.

<sup>11</sup> La consommation de viande par les frontaliers y est incluse.

## **2. CONSOMMATION FONCIERE TROP IMPORTANTE : SUR-UTILISATION DES SOLS ET FRAGMENTATION DES PAYSAGES AVEC DES EFFETS NEGATIFS SUR LE PAYSAGE ET LA RECREATION, LA NAPPE PHREATIQUE ET LA BIODIVERSITE**

Au cours des 20 dernières années, le Luxembourg s'est développé de manière très dynamique et s'est établi comme moteur économique de la Grande Région. Cette croissance économique a contribué à l'accroissement du nombre d'emplois et de la population suite à l'immigration et au travail transfrontalier. Le nombre croissant de transfrontaliers est aussi à l'origine des liens de plus en plus étroits du Luxembourg avec les régions frontalières. Enfin, le changement dans la structure économique a également des répercussions importantes sur l'organisation de l'espace et l'utilisation des sols, qui a augmenté de manière brutale ces dernières 20 années et se situe autour de 1,3 ha par jour.

A côté de cela, on peut observer une modification profonde de la structure spatiale, conséquence entre autres de la division de la fonction et de la spécialisation des surfaces, comme c'est le cas pour le développement de zones d'activités très vastes et très peu denses, par exemple. A ce jour, 50% des emplois sont situés sur le territoire de la Ville de Luxembourg et des communes avoisinantes tandis que les habitations ont été déplacées vers la périphérie et les communes rurales. Une coordination intercommunale insuffisante dans le domaine de l'aménagement du territoire et une explosion des prix du logement soutiennent et accélèrent ce développement.

Même si cette évolution des prix contribue indirectement, en de nombreux endroits, à une construction plus dense, il en résulte également des problèmes « spatiaux ». Des constructions non adaptées aux spécificités de l'espace rural modifient ce dernier en particulier de manière négative. Ceci est également le cas pour le développement de grandes concentrations d'habitations à des endroits ne pouvant être raccordés de manière satisfaisante aux transports publics compétitifs à long terme.

A terme, un tel développement risque d'accroître le transport individuel de manière disproportionnée et de fragmenter davantage encore le paysage par un élargissement des infrastructures de transports. Ceci aurait des conséquences négatives sur la qualité du paysage, d'autres utilisations et la diversité biologique.

Compte tenu de la stabilité à long terme et de l'irréversibilité des structures spatiales et en considérant que les surfaces constituent une ressource limitée et non renouvelable, les préoccupations spatiales devront prendre plus d'importance dans tous les domaines politiques.

Grâce au concept intégré du développement spatial et des infrastructures de transports de 2004 (IVL), le Luxembourg dispose d'un cadre ambitieux pour le développement régional et national de son territoire. La mise en œuvre progressive de l'IVL servira également à la réalisation des objectifs du développement durable.

*L'objectif environnemental et de qualité de vie pour le Luxembourg porte sur le développement durable du territoire et sur une construction durable, soutenus par une consommation et une production durables, en vue d'un développement social et économique qui se situe dans les limites des capacités du système écologique et du découplage de la croissance économique et des préjudices portés à l'environnement.*

### **3. CHANGEMENT CLIMATIQUE INCONTRÔLE, NOTAMMENT SUITE A UNE CONSOMMATION ENERGETIQUE CROISSANTE**

La lutte contre le changement climatique constitue un des grands défis du 21<sup>e</sup> siècle. Au cours des 150 dernières années, la température moyenne a augmenté de 0,9% en Europe. Selon l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change), la raison principale du réchauffement climatique de ces dernières 50 années est liée à l'homme et à ses activités. Sans aucune mesure corrective, un réchauffement climatique de 1,8 à 4,0°C est à prévoir d'ici 2100 avec des conséquences dramatiques pour l'homme et la nature au niveau mondial : des pluies records, des inondations dévastatrices, des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse et de manque d'eau avec des conséquences sur la santé et une montée du niveau de la mer de l'ordre de 18 à 59 cm. La fonte ou le glissement des glaces du Groenland au courant de ce siècle ne peut pas être exclue avec, dans le pire des cas, une montée du niveau de la mer de 7 à 20 mètres.

A côté de ces conséquences négatives pour l'homme et la nature, il faut également souligner les coûts du changement climatique. Selon le rapport Stern, les coûts pour l'économie mondiale pourraient se chiffrer entre 5 à 20% du PIB international, si l'on n'intervient pas. Rien qu'en Europe, les dommages causés par les inondations pourraient se chiffrer à 150 milliards \$US par an (selon une estimation de l'Association of British Insurers). Par ailleurs, il faut souligner que, selon le rapport IPCC et le rapport Stern, les coûts économiques globaux pour une stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre seraient beaucoup moins importants (réduction des taux de croissance de P.I.B. annuels moyens d'environ 0,12%). Malgré le caractère partiellement irréversible du changement climatique, il est possible d'en réduire les répercussions, si des mesures de protection sont mises en œuvre de manière conséquente. L'IPCC est d'avis que pour pouvoir limiter les dangers potentiels du changement climatique, il faudra éviter que l'augmentation de la température moyenne dépasse les 2° C (ainsi, on s'attend à ce que la calotte glaciaire du Groenland va fondre à partir d'une augmentation de 1,9°C). C'est une des raisons pour lesquelles l'Europe a repris l'objectif d'une limitation à 2°C. Un tel objectif exige un changement de cap clair, comme le montre le scénario « Business as usual » dans le « World Energy Outlook » de l'IEA (International Energy Agency). Ce scénario pronostique une augmentation de la demande énergétique de plus de 50% jusqu'à 2030 et une dépendance pétrolière de la part du secteur des transports de 95%. A juste titre, ce scénario est jugé parfaitement inacceptable par l'IEA. Les scénarios de l'IEA montrent que les coûts économiques découlant d'actions en faveur de la protection du climat sont nettement inférieurs à ceux pouvant résulter de notre inaction. Aussi l'efficacité énergétique s'avérera-t-elle à l'avenir le paramètre-clé de la compétitivité économique.

Entre 1990 et 1998, le Luxembourg a connu une régression de ses émissions de gaz à effet de serre, essentiellement attribuable à une restructuration de l'industrie de l'acier. Néanmoins, en 2005, les émissions ont à nouveau atteint le même niveau qu'en 1990 (13,26 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). Cette croissance est essentiellement due aux transports. Sur base du protocole de Kyoto, le Luxembourg a accepté, dans l'accord européen du Burden-Sharing, de baisser ses émissions à 72% du niveau de 1990 et cela sur la période 2008-2012. Ceci signifie que le Luxembourg pourra produire durant cette période de référence 2008-2012, 9,48 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> ce qui exige une politique énergétique en concordance avec les objectifs de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de durabilité écologique.

*L'objectif environnemental et de qualité de vie pour le Luxembourg dans le domaine du changement climatique est de limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C par une réduction des gaz à effet de serre, et d'en atténuer les conséquences pour la société,*

*l'environnement (mitigation et adaptation) et les coûts qui en résultent. Pour ce faire, il conviendra d'accroître l'efficacité énergétique et de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.*

#### **4. CROISSANCE CONTINUE DU TRANSPORT AVEC DES CONSEQUENCES NEGATIVES POUR LE CLIMAT, LA CONSOMMATION ENERGETIQUE ET FONCIERE AINSI QUE SUR LA SECURITE ROUTIERE: NECESSITE D'UN DECOUPLAGE ENTRE CROISSANCE ECONOMIQUE ET DEMANDE DE TRANSPORT**

La montée des émissions de CO<sub>2</sub> au Luxembourg est essentiellement due à l'augmentation des émissions dans le secteur routier (2,59 mio. t. en 1990–3,87 mio. t. en 1998 –7,15 mio. t. en 2005). Avec une croissance économique moyenne de 5% sur la période 1985-2004 et de 6% pour 2006, le Luxembourg se situe dans le peloton de tête au niveau européen. Cette croissance économique continue équivalant à 10.000 emplois annuels supplémentaires, expose le Luxembourg à des défis tant au niveau du développement de la planification nationale, régionale et locale du territoire (voir §2 : consommation foncière), qu'au niveau de la planification des transports. La localisation très centralisée des emplois implique un important volume de transport entre les régions urbaines et régionales.

Les emplois nouvellement créés continuent à être majoritairement occupés par les frontaliers dont le nombre a atteint un point culminant en 2007 avec une croissance de 9000 unités. Ce développement, amorcé dans les années 90, s'est renforcé ces dernières années pour atteindre 140.000 frontaliers. Les déplacements journaliers des frontaliers, de leur lieu de résidence à leur lieu de travail, représentent à 85% des trajets individuels en voiture. La distance moyenne parcourue en voiture par les frontaliers est de 43 km ce qui correspond au triple de la distance moyenne parcourue par un résident. Ceci est aussi la raison pour laquelle l'intensité de la circulation au niveau des transports de personnes a augmenté de 4 milliards kilomètres/personne à 5,25 milliards de 1999 à 2002.

L'intensité du transport de personnes est plus importante que la moyenne ; ce qui s'explique par un niveau de vie élevé, une situation centrale dans une des régions les plus densément peuplées d'Europe et de nombreux échanges avec les pays voisins. Le nombre de véhicules est passé de 220.000 à 376.000 entre 1990 et 2006 ce qui, comparé au nombre d'habitants, représente le taux de motorisation le plus important en Europe (UE25). Le pourcentage du modal split des déplacements nationaux représente 16% en faveur des transports en commun; ce qui représente un modal split total (national et trans-frontalier) de 12% pour l'année de référence 2002. Ce développement montre un lien entre la croissance économique au Luxembourg et l'augmentation du volume des transports. Le découplage entre le développement de l'économie et de la population (y compris frontaliers) d'un côté et les charges liées aux transports de l'autre, représente un grand défi pour le développement durable du Luxembourg. La solution dépendra de la mise en œuvre d'une infrastructure de transport respectueuse de l'environnement ainsi que d'un développement efficace de l'aménagement du territoire.

On estime que 75% du carburant vendu au Luxembourg sont exportés et les émissions provenant de cette exportation ont une dynamique particulière. En 1990, ces émissions représentaient 15% des émissions totales luxembourgeoises contre 41% en 2004; selon ce pronostic (et sans aucune mesure corrective), ce taux atteindra 46% en 2012. Le facteur « tourisme à la pompe » - décisif pour le bilan global – ne peut être réduit qu'en adaptant les prix à ceux des pays voisins. Ceci aura néanmoins des conséquences financières

importantes sur les revenus du Luxembourg et ne pourra se faire que de manière progressive.

Des progrès sont à noter au niveau de la sécurité routière avec une diminution des décès liés à des accidents de la circulation de 69 en 2001 à 41 en 2007.

*Le découplage entre croissance économique et demande de transport est LE point important pour la protection climatique au Luxembourg. Il s'impose non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi social. Le but est une réduction des dommages liés au trafic, des émissions de gaz résiduels, de l'utilisation des sols pour les infrastructures jusqu'à la réduction du nombre des victimes de la route et la protection antibruit pour les citoyens. Le développement urbain devra aussi tenir compte de l'offre actuelle et future des transports en commun. La diversification économique, une politique industrielle et économique plus adaptée ainsi qu'une politique des transports et du logement dans la Grande Région pourraient également y contribuer.*

## 5. PRECARISATION DE LA POPULATION

L'indicateur "taux de risque de pauvreté", approuvé à Laeken par le Conseil européen en décembre 2001, est un élément essentiel dans le suivi des progrès des Etats membres dans la réalisation des objectifs communs pour ce qui est de la protection et de l'inclusion sociales. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la proportion de personnes ayant un revenu disponible équivalent ménage en-dessous du seuil de risque de pauvreté qui est de 60% du revenu disponible équivalent médian national.<sup>12</sup> Il en découle ces dernières données statistiques<sup>13</sup> pour le Luxembourg :

- en 2007, le seuil national de risque de pauvreté s'est situé à 1.495 Euros par mois et par ménage d'un adulte seul et de 3.011 Euros par mois et par ménage de deux adultes et de deux enfants en-dessous de l'âge de 14 ans ;
- en 2007, 13,5% de la population était exposée au risque de pauvreté ;
- les types de ménages suivants sont particulièrement à risque/ menacés de pauvreté:
  - o les ménages composés d'une personne (de moins de 64 ans) : 17%
  - o Les ménages composés de deux adultes et de trois enfants ou plus : 25%
  - o Les ménages monoparentaux avec un ou plusieurs enfants à charge : 45%<sup>14</sup>

Selon le STATEC, les marges d'erreur statistiques relatives au calcul du taux de risque de pauvreté ne permettent pas un jugement statistiquement fondé de l'évolution entre 2006 (14%) et 2007 (13,5%)<sup>15</sup>. Cependant, étant donné que le bien-être de tous les membres de la société est une condition au développement durable, le taux de risque de pauvreté en soi appelle des politiques qui s'y opposent.

*L'objectif est d'assurer le plein-emploi au Luxembourg, d'éviter, voire de réduire la précarisation et de garantir l'accès à une protection sociale équitable et efficace. Cette exigence vaut de manière égale pour les hommes, les femmes, les adolescents, les adultes et les personnes âgées ; elle n'est pas à confondre avec une obligation à l'emploi à vie ou un taux de chômage nul. Chaque demandeur d'emploi doit avoir accès à un emploi tel qu'il le cherche. Ceci présuppose une économie diversifiée qui offre des emplois répondant à des talents et des qualifications diversifiés.*

<sup>12</sup> Etant donné qu'un revenu inférieur à ce seuil ne peut être considéré ni comme condition nécessaire ni comme condition suffisante pour pouvoir parler de pauvreté, on a utilisé le terme de précarité dans le titre.

<sup>13</sup> Source : STATEC, Rapport « Travail et cohésion sociale 2008 », publié le 15 octobre 2008.

[www.statistiques.ublic.lu/fr/publications/series/cahiersEconomiqes/2008/107\\_cohesion\\_sociale/107\\_cohesion\\_sociale.pdf](http://www.statistiques.ublic.lu/fr/publications/series/cahiersEconomiqes/2008/107_cohesion_sociale/107_cohesion_sociale.pdf).

<sup>14</sup> Indication : La force d'expression de ces valeurs est limitée compte tenu de l'échantillonnage réduit.

<sup>15</sup> Les marges d'erreur sont (12,905 ; 15,133) resp. (12,438 ; 14,498) Source idem.

## 6. MISE EN DANGER DE LA COHERENCE DE LA SOCIETE (COHESION SOCIALE)

L'accroissement de la population luxembourgeoise suite principalement à l'immigration et au vieillissement de la population indigène, oblige le pays à continuer à recourir à une main d'œuvre étrangère pour maintenir son économie florissante et son niveau de vie exceptionnel. Au cours des dernières années, le nombre d'emplois a augmenté d'environ 3% par an et ce sont essentiellement des postes hautement qualifiés qui sont créés. De par cet accroissement des emplois, le marché luxembourgeois qui n'est pas en mesure de fournir suffisamment de personnel qualifié doit recourir aux frontaliers.

Une des fonctions d'une politique sociale et éducative durable est d'analyser ces décalages et d'accroître les possibilités d'emploi de la population indigène par des mesures de formation adaptées. Par ailleurs, la mission d'une politique économique est d'élargir le spectre des emplois disponibles, de sorte que chacun puisse y trouver un emploi correspondant à ses qualifications.

### *Finances publiques*

La situation financière au Luxembourg est spécifique: la main-d'œuvre étrangère, formée dans son pays d'origine et n'ayant pas encore l'âge de la retraite, contribue de manière importante au financement du système de protection sociale sans constituer de charge considérable pour la formation, l'éducation et les pensions. Cela changera dans le futur, avec d'une part, des pensions qui deviendront exigibles et d'autre part la nécessité de mettre en place des infrastructures et des offres de formation et d'éducation pour les enfants de ceux ayant élu domicile au Luxembourg. Pour ce qui est des frontaliers, des coûts importants sont à prévoir avec des transferts de pensions à l'étranger, sans avantage pour l'économie nationale luxembourgeoise.

### *Seniors*

A partir de 2020, les dépenses du système de pensions vont augmenter de manière importante de par le vieillissement de la population. Les réserves du fonds de pension se situent aujourd'hui à plus de 25% du PIB et elles atteindront 40% en 2040 pour fondre vers 2035 en raison du fardeau des dépenses<sup>16</sup>. Le chômage de longue durée (35% des chômeurs sont sans emploi depuis plus de 12 mois) est composé d'une part par des personnes ayant un niveau de formation limité (40%) et d'autre part par des demandeurs d'emploi plus âgés (approximativement 57%) (Source: Rapport d'activités MT 2007). Une majorité de ces chômeurs âgés présentent une aptitude au travail limitée qui rend leur intégration dans le marché de travail très lente, voire impossible.

### *Jeunes*

La cohésion sociale peut également être mise en danger par des difficultés dans le domaine de l'emploi des jeunes. Entre janvier 2007 et janvier 2008, le nombre de jeunes inscrits auprès de l'agence pour l'emploi (ADEM) est passé de 2.209 à 1.874 personnes, une diminution de 335 unités. Malgré cette évolution positive, il subsiste des défis dans le domaine de la politique d'emploi des jeunes avec un chômage structurel dû à une inadéquation des qualifications aux besoins des employeurs. Les statistiques prouvent que 56% des emplois nouvellement créés exigent un degré de formation BAC+, mais que plus de la moitié des personnes inscrites auprès de l'agence de l'emploi ne disposent que d'une formation d'école primaire et que ceux ayant commencé une formation supérieure l'ont, pour la plupart, arrêtée en cours de route.

---

<sup>16</sup> Bilan technique de la période de couverture 1999-2005, IGSS.

## *Population*

La situation actuelle peut être décrite comme suit : sur un total de 476.000 habitants, la part des résidents étrangers est supérieure à 41% avec une tendance croissante. Dans la capitale, 62% des habitants sont des étrangers et durant les heures de bureau, la part des Luxembourgeois se situe à moins de 30% ; ce qui s'explique par le nombre important de frontaliers.

La situation du marché du travail luxembourgeois est certainement unique en Europe de par le pourcentage important de frontaliers et de résidents étrangers au Luxembourg. Le Luxembourg offre un total de 348.000 emplois<sup>17</sup> dont 43% sont occupés par des frontaliers français, belges et allemands et 26% par des non-luxembourgeois résidents dans le pays. Seuls 31% des emplois sont occupés par des Luxembourgeois. Le marché du travail dépasse donc de loin les capacités de main d'œuvre disponible dans le pays.

Si l'on ne considère que les emplois du secteur privé, la quote-part des Luxembourgeois passe de 31% pour l'économie globale à 20% pour le secteur privé. En effet, plus de 90% des emplois du secteur public sont occupés par des luxembourgeois. Ceci étant, 66% des Luxembourgeois travaillent pour le secteur privé.

Les conséquences d'une telle situation atypique et les défis spécifiques qui en découlent ont des répercussions sur la stratégie durable du Luxembourg.

## *Cohésion*

Entre-temps, la politique et la littérature spécialisée mettent en garde contre le développement de sociétés parallèles. Pour souligner ce développement, il faut surtout mentionner le groupe relativement homogène des résidents portugais qui représente avec 73.700 personnes la communauté étrangère la plus importante. Mais ce sont aussi les autochtones qui courent le risque de perdre le contact avec la réalité du pays, dans leurs familles et en exerçant des professions protégées. Le résultat du référendum sur la constitution de l'Union européenne, ainsi qu'une série d'enquêtes et d'études a révélé certaines tendances au « repli identitaire » de la société luxembourgeoise au cours des dernières années.

Compte tenu du taux très important d'enfants étrangers dans les écoles, avec des différences régionales fortes, (parallèlement à la situation sur le marché du travail, la vie culturelle et professionnelle), il apparaît que le Luxembourg ne peut plus miser sur les canaux d'intégration habituels qui se basent sur l'intégration des minorités par la majorité. Ce scénario d'intégration n'est plus que difficilement applicable au Luxembourg.

*Pour un Luxembourg durable, il sera essentiel de promouvoir une communauté entre les étrangers et les autochtones, de faire avancer l'intégration des concitoyens non-luxembourgeois, de créer une identité commune pour les enfants et d'empêcher le développement de sociétés parallèles. Les frontaliers devront être reconnus comme élément durable du modèle luxembourgeois et être intégrés dans les processus et les structures sociaux sans pour autant écarter l'attrait d'un déménagement au Luxembourg.*

---

<sup>17</sup> Source : STATEC, données Emploi et chômage. Emploi total intérieur du mois de mars 2008.

## **7. MISE EN DANGER DE LA SANTE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DES « MALADIES DE CIVILISATION »**

Dans notre société actuelle, une évolution défavorable concernant notre mode de vie, nos habitudes alimentaires et notre activité physique est à constater.

Par conséquent, sur base des statistiques de l'OCDE de 2005, 25,4% (resp. 18,8%) des femmes et 41,1% (resp. 18,8%) des hommes sont en surpoids (resp. obèses). Une autre étude montre que chez les adolescents, les garçons tendent davantage vers l'obésité que les filles : à l'école primaire, 15% des filles et 20% des garçons sont en excès de poids respectivement obèses. Ce pourcentage atteint 16% respectivement 21% à l'école secondaire (source : OCDE Health data 2008).

Une enquête sur le tabagisme, montre qu'en 2007, 18% des femmes et 24% des hommes fument quotidiennement. Ainsi, 21% de la population adulte sont des fumeurs journaliers (source : OCDE Health data 2008).

La consommation d'alcool joue également un rôle décisif dans le domaine de la santé. En 2003, 15,53 litres d'alcool ont été consommés par tête d'habitant et la consommation d'alcool est devenu surtout chez les adolescents une habitude précoce : 8% des adolescents de 14 ans et 46,4% des adolescents de 18 ans indiquent consommer régulièrement de l'alcool (les Alcool Pops). (Source : Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg, Universität Karlsruhe, Ministère de la Santé, 2006)

44,7% des moins de 30 ans, 35% des personnes âgées entre 30 et 59 ans et 18,4% des plus de 60 ans exercent une activité sportive. 26% des adolescents s'entraînent jusqu'à une heure par jour (35% des garçons et 18% des filles) (Source : Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und körperlich-sportliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg, Universität Karlsruhe, Ministère de la Santé, 2006).

Compte tenu d'un mode de vie « malsain », les « maladies de civilisation » (maladies de cœur et vasculaires) deviennent de plus en plus fréquentes. En 2005, le taux de mortalité y afférent se situait à 301,19 pour 100.000 habitants et les « maladies de civilisation » étaient dès lors la cause de mortalité la plus fréquente au Luxembourg. En particulier, les infarctus et les accidents vasculaires-cérébraux se propagent. 220 décès dus aux infarctus du myocarde et 205 décès dus à des saignements vasculaires-cérébraux et infarctus ont été enregistrés en 2005 avec une tendance à la hausse (source : Statistiques sur les causes de mortalité au Luxembourg pour l'année 2005, Ministère de la Santé). Le diabète de type 2 résulte aussi d'une mauvaise alimentation et d'une activité physique insuffisante. Il est difficile de stopper la propagation de la maladie. En 2005, 18.307 personnes ont été traitées pour le diabète ce qui représente 4,1% de la population du Luxembourg et une augmentation de 5,3% par rapport à 2004. La tranche d'âge des 65-74 est particulièrement touchée (13,8%) (source : Le Diabète au Luxembourg, Etat de la situation à partir de données médico administratives, CRP-Santé, UCM et Ministère de la Santé, 2008).

*L'objectif de qualité de vie porte sur la promotion de la santé physique et psychique, ainsi que sur la protection contre les risques de santé. La relation entre le mode de vie et la santé n'est plus à démontrer et la tendance inverse au mode de vie actuel doit surtout être obtenue dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique.*

*Toutefois, les aspects spécifiquement liés au genre (m/f) et socioéconomiques doivent être pris en compte dans l'alimentation et l'activité physique.*

## **8. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AVEC DES CONSEQUENCES SUR LA STRUCTURE SOCIALE, LE MARCHE DU TRAVAIL ET LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE**

Le faible taux d'occupation des salariés plus âgés constitue une faiblesse du marché du travail luxembourgeois. La politique d'emploi doit viser le plein-emploi et ceci, entre autres, en garantissant un taux d'occupation plus important des personnes âgées.

Selon les dernières données disponibles<sup>18</sup>, le taux d'emploi moyen des 15 à 64 ans se situe à 63,6%, au même niveau qu'en 2005. Cette stagnation peut être observée non seulement chez les salariés nationaux (60,9% en 2005 et 2006), mais aussi auprès des frontaliers (67,2% pour les deux dernières années). Le taux d'emploi des 55 à 64 ans était en 2006 de 33,2% de la population totale pour cette classe d'âge, dont 28,2% de ressortissants nationaux et 42,9% d'étrangers (hommes 38,7% et femmes 27,8%).

Pour ce qui est du régime des pensions du secteur privé (régime général de pension), l'âge de la retraite anticipée est de 60,6 ans chez les femmes et de 62,8 ans pour les hommes. Cet âge est plus précoce quand il s'agit des pensions d'invalidité : 49,9 ans pour les femmes et 51,3 ans pour les hommes<sup>19</sup>.

A ce jour, les personnes plus âgées jouent un rôle économique important en tant que salariés, consommateurs et contribuables (y compris pour des systèmes efficaces de protection sociale et de pensions). Le taux d'emploi des seniors devrait être augmenté car ils apportent leur expérience sur le marché du travail. De plus, il est utile de travailler dans des équipes « multi-génération » dans lesquelles les qualités spécifiques des jeunes comme des plus âgés sont mises en valeur. La transmission du savoir entre les générations est d'une grande importance pour la productivité et la croissance et ceci afin de favoriser un environnement dans lequel le savoir-faire et les connaissances des personnes plus âgées sont appréciées – pour des raisons économiques, mais aussi sociales.

Le Luxembourg, avec d'une part une population vieillissante et d'autre part un taux d'emploi de personnes âgées relativement bas, se trouve confronté à des défis importants puisque cette situation met en danger le financement à long terme des pensions pour un nombre croissant de retraités. L'âge d'entrée dans la vie active augmente de manière continue depuis les années '80, tandis que celui de la retraite diminue, amenant à long terme une réduction de la durée de vie active. L'augmentation du nombre de salariés plus âgés pourrait dès lors avoir des conséquences positives sur toutes les politiques et générations et pourrait être considérée comme une condition fondamentale pour améliorer les emplois et garantir une meilleure cohésion sociale (égalité des retraites, des genres et des générations).

*Objectif qualité de vie : Emploi des personnes plus âgées, accès à une protection sociale équitable et efficace.*

---

<sup>18</sup> Etude sur la main-d'œuvre de 2006, STATEC.

<sup>19</sup> Rapport général sur la sécurité sociale, IGSS, 2006.

## 9. DANGER DE CRISES ECONOMIQUES SUITE A UNE HAUTE VOLATILITE DES MARCHES (FINANCIERS) INTERNATIONAUX

La crise du monde financier de 2008/09 a démontré à quel point ce secteur, qui à lui seul représente la moitié du PIB du pays, est dépendant des crises et tendances internationales

### Arrière-plan I : La crise financière et économique globale

Nous nous trouvons actuellement dans une des crises économiques les plus lourdes depuis la deuxième Guerre mondiale. Elle trouve son origine dans la crise des "subprimes" qui a éclaté au milieu de l'année 2006 aux Etats-Unis. Les taux très bas d'intérêt ont conduit les banques à accorder de plus en plus de crédits, spécialement pour des acquisitions immobilières, et ceci sans vérifier la capacité de remboursement des clients.

Avec l'augmentation des taux d'intérêts et une chute des prix de l'immobilier, ce système s'est effondré suite à l'incapacité des clients à rembourser leur prêt.

En outre, les spécialistes financiers ont combiné ces crédits immobiliers américains pour en faire des instruments financiers complexes (titrisation). Ces instruments proposaient des taux de rentabilité importants, mais leurs risques n'étaient pas connus des investisseurs du monde entier qui ne voyaient que le gain rapide et ne remettaient pas en question ces produits. A cela s'ajoute que les instances de surveillance de certains pays développés n'ont pas correctement évalué les risques apparus sur les marchés financiers. Ils n'ont pas suivi les innovations sur les marchés financiers et n'ont pas mis en place des systèmes de contrôle nationaux suffisants.

Ces risques et les faillites de quelques grands établissements de crédit aux Etats-Unis ont conduit à une agitation croissante et à un climat de méfiance également sur les marchés financiers européens. Le marché interbancaire (prêt d'argent entre les banques) était paralysé et certaines banques ne pouvaient plus se refinancer pour leurs activités journalières. La crise financière a atteint une telle virulence, car elle est globale et montre combien l'économie mondiale est interdépendante.

Au niveau mondial, les gouvernements nationaux ont pris des mesures rapides et exceptionnelles pour soutenir leurs systèmes financiers et bancaires. A côté de ces efforts publics, il faudra également mettre en place des réformes internationales, surtout pour une meilleure régulation des marchés financiers afin d'éviter qu'une telle crise globale se reproduise.

*L'objectif politique et financier, dans le cadre des négociations internationales, est de contribuer à accroître la transparence sur les marchés de capitaux et d'éviter qu'un produit financier puisse passer outre ces régulations.*

### Au Luxembourg

Entre-temps, la crise financière s'est également étendue à l'économie réelle. Ceci est une conséquence logique, puisque les instituts financiers graissent les rouages du développement économique. Afin d'endiguer cette crise, le gouvernement luxembourgeois a prévu une série de mesures qui se concentrent sur deux thèmes essentiellement : le pouvoir d'achat des consommateurs et la création d'emploi pour les PME.

A moyen et long terme, la politique économique devra également protéger le budget national contre une importante volatilité des recettes publiques qui résultent d'une trop grande dépendance par rapport à un seul secteur et qui peuvent être menacées par les variations

conjoncturelles et spéculatives. Pour ce faire, il est nécessaire de réduire la trop forte dépendance par rapport aux développements économique-financiers grâce à une stratégie de diversification économique basée sur les forces existantes du pays.

A cette fin, il s'agit de stimuler d'une part la différenciation interne du secteur de la finance au Luxembourg, et d'autre part la diversification de l'économie par un renforcement sélectif d'autres branches, tout en respectant les critères sociaux et environnementaux du développement durable.

## **Arrière-plan II : Diversification économique du Luxembourg**

Après avoir été longtemps spécialisé dans l'usinage des métaux, le Luxembourg est aujourd'hui confronté à une spécialisation démesurée du secteur financier. Dans le cas spécifique du Luxembourg, ce secteur très concurrentiel et d'une grande importance au niveau européen, est dès lors forcément orienté vers l'exportation et, vu le marché cible (beaucoup) plus vaste (en comparaison à son marché intérieur national) ce secteur économique représente une grande partie du PIB du pays. Néanmoins, la dominance actuelle du secteur financier semble excessive.

Le secteur financier a étendu sa position dominante dans l'économie luxembourgeoise au cours des deux dernières décennies et on observe un recul de la diversification de l'économie au cours des dernières décennies.

La part des services financiers dans la valeur ajoutée totale a été de plus d'un tiers en 2007<sup>20</sup>. Ce taux de diversification peut être mesuré grâce au coefficient « Entropie ». Une étude scientifique<sup>21</sup> a démontré que ce taux montre une évolution négative en ce qui concerne le Luxembourg. Ce recul de la diversification s'explique notamment par l'évolution positive du secteur financier, même si l'on constate une augmentation de la diversification dans le secteur productif et sans que l'activité globale des autres secteurs ne soit en régression.

Le coefficient « Entropie »<sup>22</sup> fait également partie intégrante du tableau de bord sur la compétitivité actualisé annuellement par l'Observatoire de la Compétitivité. En 2007, cet indice était de 1,36 pour le Luxembourg. Le Luxembourg semble avoir le plus faible taux de diversification comparativement aux autres pays européens (UE27). Le taux moyen pour les pays UE27 se situe à 1,59 et les taux des pays voisins sont tous supérieurs à celui du Luxembourg (DE 1,52 ; FR 1,56 ; BE 1,55).

Il faut souligner que dans un tel contexte, le Luxembourg profite d'un taux d'innovation élevé (Summary Innovation Index entre les USA et UK) avec néanmoins une dynamique économique plus importante que les autres pays de la même catégorie et des dépenses y afférentes inférieures à la moyenne. (1,29% du budget - moyenne Union Européenne de 2,15%). La raison est la capacité d'innovation dans le domaine non-technique surtout de la part des petites et moyennes entreprises au Luxembourg (avec 74% d'innovateurs, de loin en tête - moyenne UE de 49%). Cette capacité sera d'une grande importance pour le développement durable de l'économie.

*L'objectif de qualité pour l'économie au Luxembourg consiste à protéger davantage l'économie contre les crises et d'assurer la compétitivité. La politique économique de*

<sup>20</sup> Le Luxembourg en chiffres 2008, STATEC, septembre 2008.

<sup>21</sup> "An analysis of the sectoral diversification of a small open economy: the case of Luxembourg", Luisito Bertinelli, Eric Strobl in "Bilan compétitivité 2007", Observatoire de la compétitivité, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur (www.ODC.public.lu).

<sup>22</sup> Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Bilan compétitivité 2008 – Plus de compétitivité pour plus de pouvoir d'achat, dans Perspectives de politique économique n°11, Luxembourg, octobre 2008, page 107.

*Luxembourg vise l'équilibre entre une taille suffisante des différentes branches d'activités et une diversification économique satisfaisante.*

La taille des branches d'activités et la spécialisation économique mènent à des effets d'échelle et d'apprentissage et ainsi à une compétitivité accrue. La diversification et la diminution de la dépendance vis-à-vis d'une branche spécifique devront atténuer les conséquences économiques des crises sectorielles et garantir les revenus étatiques face à une volatilité résultant de la spécialisation.

*Le progrès économique s'appuie dès lors sur une spécialisation multisectorielle; ce qui suppose un processus de sélection, l'établissement de priorités et une division du travail claire à l'intérieur du cadre ainsi défini.*

Ce cadre a par exemple besoin d'une intégration de la politique économique et de recherche avec la planification régionale et d'une coordination continue et efficiente entre les ministères (finances, économie, classes moyennes et tourisme, communication, agriculture) ainsi qu'avec les acteurs économiques, entreprises, chambres et syndicats.

*Pour pouvoir faire face aux crises de façon efficace, une économie a besoin de **sécurité d'approvisionnement** des facteurs de production indispensables (main-d'œuvre, ressources y compris sources d'énergie et moyens d'investissement) et les infrastructures nécessaires.*

## **10. RISQUE D'UNE CAPACITE D'ACTION REDUITE DE L'ETAT EN RAISON DU MANQUE DE RESSOURCES FINANCIERES**

Les considérations en matière de finances publiques jouent un rôle déterminant pour décider des missions sociales fondamentales de l'Etat (protection sociale adaptée aux besoins, protection de retraites, des soins et de l'assurance chômage, coopération au développement, ...) et pour garantir sa capacité d'action dans ce domaine (p.ex. investissements futurs, en particulier dans le cadre social et environnemental (jardins d'enfants, écoles, recherche infrastructures pour l'eau et le transport)).

### **Arrière-plan II : La crise touche également le Luxembourg**

Au Luxembourg deux grandes banques nationales ont été frappées par la crise financière. Le gouvernement luxembourgeois a réagi rapidement et leur a octroyé des aides financières de l'ordre de 2,5 milliards respectivement 376 millions d'Euros.

Les filiales de banques islandaises établies au Luxembourg ont également été touchées et ont dû arrêter leurs activités en raison de la situation financière précaire de l'Etat islandais.

Pour le Luxembourg, cette crise financière représente un coup très dur en raison de la position prédominante du secteur financier dans son économie. Une étude du Comité pour le Développement de la Place Financière<sup>23</sup> souligne la situation de la place financière par rapport à l'économie :

<sup>23</sup> Etude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise – Version chiffres de 2007

<b>2006</b>	<b>Direct</b>	<b>%</b>	<b>Indirect</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Revenus	18,744 mio.	21	4,126 mio.	5	22,870 mio.	25
Plus-Value	13,278 mio.	39	2,109 mio.	6	15,387 mio.	45
Emplois	40.533	13	25.889	8	66.422	21
Impôts	2,465 mio.	28	440 mio.	5	2.905 mio.	33

<b>2007</b>	<b>Direct</b>	<b>%</b>	<b>Indirect</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Revenus	20,901 mio.	20	4,711 mio	5	25,612 mio.	25
Plus-Value	13,964 mio.	39	2,264 mio.	6	16,227 mio.	45
Emplois	44.128	13	27.351	8	71.479	21
Impôts	2,742 mio.	29	494 mio..	5	3,237 mio.	33

Ces chiffres impressionnants soulignent la position dominante du secteur financier dans l'économie luxembourgeoise. Il est évident de s'imaginer les difficultés que connaîtraient l'économie « réelle » et le budget en cas de problèmes dans ce secteur.

Après les déficits budgétaires enregistrés en 2004 et 2005, les finances publiques se sont équilibrées en 2006 et 2007 et, jusqu'à la crise financière, un bilan budgétaire positif avait été pronostiqué pour l'année 2008. L'endettement de l'Etat est l'un des plus bas en Europe et le Luxembourg dispose de suffisamment de marge de manœuvre au niveau budgétaire pour pouvoir combattre une éventuelle aggravation de la situation financière. Ceci était une condition importante pour les opérations de sauvetage en faveur des banques en 2008.

Lors de la crise économique et financière mondiale et ses répercussions pour le Luxembourg, le gouvernement luxembourgeois aura recours à cette marge de manœuvre pour renforcer d'une part le pouvoir d'achat des citoyens et d'autre part, grâce à des investissements anticipés, en particulier dans les domaines de l'environnement et de la protection climatique, fournir des commandes aux PME et ainsi assurer les emplois. De plus, de par sa politique budgétaire et financière raisonnée au cours des dernières années, le Luxembourg peut se permettre de garder ses prestations sociales à un haut niveau et de poursuivre ses objectifs environnementaux, et ceci malgré des prévisions de croissance situées entre -0,5 % et 0,5% pour les années à venir et, donc, un danger de récession. Etant donné que ces mesures sont indispensables pour surmonter cette crise mondiale sans trop de dégâts, le gouvernement luxembourgeois accepte le risque d'un déficit budgétaire pour 2009.

Jusqu'à présent, le faible endettement étatique ainsi que des réserves financières substantielles dans le domaine social ont permis au Luxembourg de pouvoir disposer d'un bon point de départ afin de faire face aux futurs défis économiques et budgétaires. Néanmoins, une charge supplémentaire résultera inexorablement de l'augmentation des dépenses publiques dans le secteur social. Selon des calculs actuels, les dépenses liées au social passeront de 19,5% du PIB de 2004 à 2010 à plus de 27% entre 2040 et 2050 et ceci essentiellement à cause d'une population vieillissante.<sup>24</sup>

Afin de permettre à la politique financière de réagir en tenant compte de la volatilité des revenus publics, il est indispensable de garantir à long terme un budget équilibré avec un bon rapport entre dépenses et revenus publics. Ceci permettra d'éviter, après la crise

<sup>24</sup> 9<sup>e</sup> actualisation du programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg, octobre 2007.

actuelle, une charge budgétaire accrue, tant pour l'économie, que pour les particuliers et de préserver un facteur essentiel d'attractivité du Luxembourg.

*L'objectif de qualité consiste à assurer la capacité financière future. Le point central des objectifs stratégiques à moyen et long terme est une situation budgétaire équilibrée à long terme. Cet équilibre doit être trouvé en tenant compte de la cohésion sociale et de la préservation des bases économiques et institutionnelles, en faveur d'une croissance durable de l'économie et de la prospérité.*

## **11. ECARTS DE REVENUS IMPORTANTS ENTRE LE NORD ET LE SUD, PROGRES INEGAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE MALGRE DES SUCCES PARTIELS**

Dans un monde globalisé, il ne fait aucun sens à favoriser le développement durable uniquement au Luxembourg. La globalisation, généralement considérée comme une chance pour favoriser le développement durable, répartit inégalement ses fruits et de vastes parties du monde sont les perdants de ce processus; ceci non seulement d'un point de vue économique et social, mais aussi d'un point de vue environnemental.

Afin de combattre ces tendances, la communauté internationale s'est engagée en 2000 au Sommet du Millénaire pour le Développement de l'ONU, à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 et à atteindre les objectifs du Millénaire durant cette même période. Le rapport intermédiaire de 2007 montre des résultats mitigés. Même si des progrès peuvent être constatés dans certains pays et domaines, le continent africain a de plus en plus de mal à atteindre les objectifs fixés.

Il y a dès lors urgence de s'attaquer aux défis se posant dans les prochains 7 ans dans le contexte des objectifs du Millénaire des Nations-Unies et ainsi, de favoriser le développement mondial dans le sens de la durabilité et la sécurité globale. En effet, on oublie que le développement et la sécurité globale vont de pair et que l'éradication de la pauvreté absolue et la création de perspectives pour les populations des pays en voie de développement sont les meilleurs moyens pour préserver la stabilité internationale et endiguer la migration illégale.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement luxembourgeois, lors de la conférence de Rio en 1992, s'est engagé à accroître le montant de son aide au développement à 0,7% du produit national brut. Cet objectif a été atteint en 2000 et est lié au fait que les menaces pour le développement durable sont souvent étroitement liées et qu'il est impossible de parvenir à un développement durable quand différentes parties du monde doivent vivre dans une pauvreté absolue, la guerre et la violence et un environnement naturel menacé. Afin de pouvoir combattre non seulement ces situations indignes, mais également les menaces qui en résultent pour un développement durable, le gouvernement luxembourgeois a décidé de s'engager de manière significative au niveau financier.

Il s'agit non seulement d'accroître les moyens disponibles, mais aussi d'organiser de manière efficiente le développement, dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire. Pour cela, il convient de s'assurer que les moyens atteignent les nécessaires et ne se perdent pas en cours de route ou ne sont utilisés à d'autres fins (les achats et les ventes d'armes en tout genre sont à proscrire).

*L'objectif de qualité dans le domaine de la coopération internationale consiste à contribuer de manière efficace à l'élimination de la pauvreté dans le monde et à un développement durable global. C'est pour cela que les gouvernements successifs ont non seulement*

soutenu l'objectif des 0,7%, mais ont décidé de l'augmenter à 1% du PIB durant les prochaines années et d'encourager l'efficacité, la qualité et la cohérence des moyens, dans un contexte européen et international.

## **12. DEFIS POSES AU SYSTEME EDUCATIF EN CE QUI CONCERNE L'EDUCATION ET LA QUALIFICATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'éducation est un facteur-clé de toute politique durable : le système éducatif doit répondre à un double défi ; garantir non seulement le meilleur niveau de qualification et de formation possible, mais aussi transmettre les contenus, des compétences et des valeurs qui permettent une prise de conscience de l'identité, de la culture, et de l'histoire et, de par cela, donner à chacun les moyens de pouvoir répondre, par anticipation et avec succès aux questions de la durabilité.

### **12.1. Risque de développement de groupes qui, compte tenu d'une formation défailante, ne deviendront ni des citoyens actifs, ni des salariés ou des indépendants qui réussissent et ainsi menace en ce qui concerne la cohésion sociale**

Le pourcentage d'élèves qui arrêtent l'école en cours de route est passé de 17% en 2003-2004 à 9,6% en 2006-2007 grâce à la mise en œuvre de mesures ciblées. Compte tenu du chômage croissant au Luxembourg et d'un marché du travail incapable d'incorporer une main-d'œuvre non qualifiée, la stabilisation, voire la diminution de ce taux, reste une priorité de la politique de l'éducation nationale. En outre, il s'agit d'amener un nombre plus important d'élèves à un diplôme de fin d'études secondaires (niveau secondaire II). Actuellement, cette quote-part se situe à 71,1% pour la tranche d'âge des 20 à 24 ans, elle est inférieure à la moyenne européenne. D'après des calculs nationaux, depuis 2004-2005, le taux de « fin d'études » se situe entre 80,9% et 83,2% dans l'enseignement public. Selon les calculs d'Eurostat par contre, qui se basent sur le "Labour Force Survey", cette quote-part pour la tranche d'âge des 20-24 ans se situait autour de 71% en 2007. La différence entre ces deux résultats s'explique par le fait que l'étude « Labour Force Survey » prend en compte la totalité de la population pour cette catégorie d'âge, c'est-à-dire également une grande partie de la population n'ayant pas fréquenté l'école luxembourgeoise. De plus, le taux de « fin d'études » montre des différences en fonction du genre.

A ce jour, la proportion des adultes participant à des mesures de formation est de 10% et en-dessous de l'objectif de la stratégie de Lisbonne (12,5%).

Les résultats scolaires sont trop liés à l'origine sociale et à la langue maternelle. L'incapacité de l'école à compenser ces inégalités est d'autant plus importante que la population d'élèves issus de familles d'un faible niveau d'éducation et d'origine non luxembourgeoise représente plus de 40% du total des élèves. La compétence multi-linguistique représente un avantage culturel et économique et doit être préservée. Une telle compétence mise en pratique pourrait être encouragée durablement en apprenant à mieux connaître l'autre, p.ex. à travers des échanges scolaires au niveau de la Grande Région.

En même temps, il s'agit d'éviter que dans le système scolaire trilingue du Luxembourg, le manque de connaissance d'une des trois langues constitue un obstacle à l'accès à une qualification professionnelle.

Le nombre actuel de ceux qui continuent leurs études après l'obtention du diplôme de fin d'études ne suffit pas à couvrir les besoins du marché du travail. Dans l'intérêt du marché du

travail national, de la compétitivité et de la participation à la société démocratique, il est non seulement important de réduire le nombre d'élèves sans diplôme, mais également d'accroître le niveau de formation de tout un chacun. Pour le Luxembourg, c'est la réponse la plus durable aux défis auxquels le pays et les individus doivent répondre.

L'hétérogénéité des élèves reste le plus grand défi pour l'école luxembourgeoise. L'amélioration des succès scolaires et la hausse du niveau de formation dépendent des possibilités qu'offre l'école pour compenser les inégalités existantes. Afin de combiner les objectifs d'égalité des chances et de la hausse du niveau de formation à tous les niveaux scolaires, il s'agit d'atteindre le niveau de formation le plus élevé possible pour chaque élève en fonction de ses capacités personnelles. L'éducation a une fonction centrale en ce qui concerne la qualité de vie : elle contribue de manière essentielle à l'intégration dans la société, au développement de la personnalité ainsi qu'à l'augmentation du taux d'emploi.

*L'objectif de qualité dans ce domaine consiste à accroître le niveau de formation et de qualification : au niveau du baccalauréat, du baccalauréat technique, de la formation technique, de la formation professionnelle et de la formation des adultes.*

*L'objectif de l'école est de diminuer d'une part l'échec scolaire par un soutien des élèves faibles et d'encourager un plus grand nombre d'élèves à terminer leurs études. En même temps, l'école doit encourager davantage les élèves performants et préparer plus d'élèves aux études supérieures.*

## **12.2. L'éducation au développement durable**

Le développement durable est un processus de changement global qui affecte l'entièreté de la société. Au vu des défis fondamentaux liés au développement durable, il faut d'une part, des compétences et connaissances spécifiques des interrelations complexes et d'autre part, un changement d'attitudes, des manières de penser et des comportements. Apprendre, penser et agir de manière transversale et multidisciplinaire est indispensable pour préparer la jeune génération aux questions soulevées par le développement durable et à la formation tout au long de la vie. Par conséquent, l'éducation prend une place prépondérante pour encourager un développement durable.

Afin de souligner l'importance de l'éducation dans le développement durable, en 2002, les Nations Unies ont déclaré la décennie 2005-2014 décennie de « l'Éducation au développement durable ». La vision globale est de donner les mêmes possibilités d'éducation à tout un chacun pour s'approprier des connaissances et des valeurs et apprendre des comportements et des styles de vie indispensables à un avenir viable et à un changement positif de société. Tous les pays membres sont appelés à inclure ce concept de développement durable dans leur système éducatif respectif.

Cette obligation vaut également pour le Luxembourg. L'objectif vise à la mise en œuvre d'un concept éducatif intégré, d'une stratégie nationale pour l'éducation au développement durable qui s'intègre dans les projets, programmes et initiatives existants au niveau du système éducatif luxembourgeois. Ceci se fera avec la participation d'acteurs avertis.

*Grâce à une approche interdisciplinaire et globale, 3 objectifs essentiels devront être atteints dans le cadre de la formation au développement durable :*

- *Le renforcement de la compréhension des rapports entre les différentes dimensions (écologie, social, économie) du développement durable. Les sujets de base sont la formation à l'environnement, la pédagogie de la paix, l'éducation à la consommation, la formation sanitaire, la coopération au développement, le multiculturalisme etc.*

- *La création de compétences, c.-à-d. permettre à chacun de reconnaître les conséquences globales de ses actes et d'assumer la responsabilité d'un avenir durable. En font par exemple partie, la réflexion et l'action tournées vers l'avenir, le travail interdisciplinaire et la participation aux processus décisionnels.*
- *La transmission de valeurs et la mise en avant d'attitudes et de comportements (disposition au dialogue, solidarité, respect, etc.) qui sont indispensables à la construction d'une société « écologique », socialement juste et économiquement performante.*

### **13. INEGALITES DE CHANCES ET DE QUALITE DE VIE ENTRE HOMMES ET FEMMES**

Le développement durable nécessite également une politique de société ciblée qui inclut toute la population. L'inventaire et la comparaison des réalités de vie des femmes et des hommes à l'intérieur du pays sont dès lors indispensables, car ils représentent, à plus d'un titre, le public cible du développement durable. Leur niveau de vie doit être assuré et leur qualité de vie maintenue. Ils sont cependant aussi les acteurs et actrices du développement durable du pays. Ils constituent (à côté des frontaliers) une partie du potentiel actuel et futur de la force de travail et le développement économique et démocratique du pays en dépend en large partie. Les domaines suivants montrent les inégalités entre la réalité de vie des hommes et des femmes.

**Vie politique** : Le gouvernement est constitué de 3 femmes et 12 hommes. 14 femmes et 46 hommes siègent à la Chambre des Députés. Le Conseil d'État compte 3 femmes et 18 hommes. Sur un total de 116 communes, seules 13 sont gérées par des femmes-maires. Ce déséquilibre relatif au genre, dans la représentation de la population est clairement visible dans la structure démocratique actuelle de l'Etat.

**Vie privée** : Pour ce qui est du congé parental, seuls 23% des hommes en font usage tandis que 96% des femmes y recourent pour le premier congé parental et 77% pour le deuxième. Entre 32% et 36% des femmes travaillent à temps partiel tandis que ce pourcentage se situe entre 3% et 7% pour les hommes. Un tiers des hommes qui font usage du congé parental sont issus de la Grande Région. Un changement dans la répartition des rôles devient visible pour ce qui est d'un partenariat égalitaire dans la vie privée, mais un tel changement de mentalité reste nécessaire dans la société et dans l'économie. Ces deux points sont co-responsables pour une société « favorable aux enfants » et pour la résolution du problème démographique.

**Economie** : Les mesures actuelles ne suffisent pas pour assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, sur le marché du travail. 54,6% des femmes et 72,6% des hommes travaillent. Malgré certains progrès, le modèle classique reste très répandu avec une activité professionnelle à plein-temps pour l'homme et aucune activité professionnelle ou une activité à temps partiel pour la femme. Ce modèle désavantage à long terme les femmes en matière de revenus, de protection sociale et d'opportunités de carrière.

La promotion à des postes de direction est plus difficile à obtenir pour les femmes que pour les hommes et leur est encore en grande partie refusée. En conséquence, seules 16% de femmes sont représentées dans les conseils d'administration des entreprises. Dans les entreprises employant plus de 15 personnes, seulement 24% des femmes font partie de la direction. Pour ce qui est de l'**inégalité salariale**, on peut constater une différence d'environ 14%. Le salaire brut mensuel moyen des salariés masculins s'élève à 3.939 euros contre 3.168 Euros pour les salariés féminins. 23% des femmes gagnent moins de 2000 euros par

mois tandis que ce pourcentage n'atteint que 10% pour les hommes<sup>25</sup>. La différence entre les salaires a à peine diminué au cours des 10 dernières années.

Les femmes restent également désavantagées en ce qui concerne le **chômage**. Pour la tranche d'âges des 25-54 ans et à conditions égales (âge, nationalité, âge au moment de l'immigration et niveau d'études), le risque de chômage est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes<sup>26</sup>. Même si le taux d'emploi des femmes augmente continuellement, l'objectif fixé par la Stratégie de Lisbonne, une quote-part de 60% (tel que suivi par l'indicateur structurel de l'Union européenne), n'est plus réalisable d'ici 2010.

Il ne faut pas oublier que les salariées, par leurs contributions, contribuent aussi à la pérennité des systèmes d'assurance et qu'elles assurent leur propre assurance vieillesse. La conséquence négative du travail à temps partiel sur les prétentions à la retraite des femmes et la dépendance vis-à-vis de la protection sociale publique suite à un divorce restent à surveiller. En même temps, les femmes dans la société, continuent à être soumises au stéréotype traditionnel avec, à leur charge, l'éducation, la prise en charge de la gestion du ménage et le soin.

La participation égalitaire des femmes et des hommes à la politique et l'économie, ainsi qu'une cohabitation égale en droits ne contribuent pas seulement à l'amélioration des structures sociales. La responsabilité familiale est considérée comme un argument en faveur d'un lieu de travail permanent parmi les cadres supérieurs et l'équilibre entre vie familiale et professionnelle, c'est-à-dire la participation de tout le potentiel humain au développement de la société et l'économie, est reconnu comme facteur-clé du développement durable<sup>27</sup>.

*En même temps, le travail non rémunéré doit être rendu visible et pris en compte dans le sens d'une société durable. Sans ces travaux, tels que le travail d'éducation, de ménage et de prise en charge, essentiellement réalisés par les femmes et à titre gracieux, notre société ne pourrait pas fonctionner. Dans une société respectueuse des femmes et des hommes, il s'agit néanmoins de s'interroger sur la répartition de ces travaux entre eux.*

*L'assimilation des hommes et des femmes à travers le « Gender mainstreaming » est un objectif de qualité transversal de l'ensemble du plan de durabilité. Chaque mesure doit être examinée sur la base de ses éventuelles conséquences différentes, sur les femmes et les hommes, pour empêcher toute conséquence négative sur l'un ou l'autre sexe. L'utilisation de mesures telles que le « Gender budgeting » contribue à quantifier et à déterminer clairement les différences et à lutter contre elles.*

*La lutte contre les stéréotypes dans la perception sociale est à appuyer pour favoriser une meilleure compréhension de l'égalité des femmes et des hommes ; ce qui facilite ensuite les choix de vie pour tous les hommes et femmes p.ex. pour les hommes, sous forme d'une participation accrue aux tâches ménagères et dans les professions de soins et de prise en charge, et pour les femmes, par un renforcement de la qualification et de la participation aux revenus (objectif de Lisbonne) et le développement de l'esprit entrepreneurial.*

## **14. GOUVERNANCE QUI PATIT D'UN MANQUE DE COHERENCE**

La cohérence se réfère ici non seulement à la coordination horizontale et donc interministérielle, mais également à la coordination verticale entre l'État et les communes ainsi qu'avec les régions limitrophes, y inclus la coordination des objectifs entre les différents secteurs et l'organisation et la réalisation de la politique européenne. La gouvernance souligne qu'il ne s'agit pas seulement de processus décisionnels internes au gouvernement, mais aussi entre le gouvernement et la société civile.

<sup>25</sup> Marché du travail : Egalité hommes-femmes, mythe ou réalité ? Cahier économique du STATEC n°105.

<sup>26</sup> Idem.

<sup>27</sup> S. Brandl (2007), Arbeitswelt und Nachhaltigkeit – Perspektiven für das 21. Jahrhundert, WISO 30(3): 34-48.

De tels processus décisionnels fonctionnent bien de manière ponctuelle, ce qui n'est pas toujours le cas de manière globale. Dans certains domaines, cette prise de décision fonctionne de manière exemplaire; ainsi le Luxembourg est un excellent exemple pour ce qui est de la réalisation de la Stratégie de Lisbonne, y compris pour le suivi et la mise à disposition d'informations. Dans d'autres domaines, tel que celui de la stratégie de développement durable, le niveau de cohérence, de surveillance et d'information se situait dans le passé clairement en-dessous du standard européen.

En raison des délimitations de plus en plus bureaucratiques des domaines de compétences, l'intégration de la coordination interministérielle reste de facto limitée et ceci malgré les nombreux groupes de travail et prises de position. Des tendances non durables subsistent dans le cloisonnement des compétences et la formalisation des processus administratifs. Ceci peut conduire à des doublons ou à des initiatives « concurrentes ». On ne saisit pas suffisamment la chance qu'offre une administration de taille réduite pour mettre en place des solutions pragmatiques et non bureaucratiques, en profitant de trajets décisionnels plus courts.

La coopération avec la société civile peut - du moins dans certains domaines - être encore améliorée et ceci essentiellement à travers une intégration précoce dans les processus de développement politiques. Une implication plus forte du Parlement et du Conseil supérieur pour le développement durable contribuera également à ancrer la durabilité dans la société.

La cohérence de la politique de l'Etat et de celle des communes, ainsi que la concordance entre les communes ne sont pas satisfaisants (ceci concerne les objectifs, instruments et le recours aux moyens); les intérêts politiques et personnels, les compétences formelles et blocages potentiels informels se recoupent et constituent un obstacle à des actions politiques efficaces et cohérentes.

Plutôt que des mesures isolées, une réforme d'ensemble des finances communales est à privilégier.

Un déficit en politique et en compétence est préjudiciable à la réalisation du développement durable : au niveau politique, des priorités claires manquent jusqu'à présent (la durabilité est-elle vraiment considérée comme un objectif supérieur ou ne s'agit-il que d'une politique de plus ? Tandis qu'il existe avec la CIDD une structure de gouvernance spécifique interne à l'administration et qui peut établir la consistance entre les objectifs et les mesures, il manque une telle coordination institutionnelle (pas nécessairement un comité, mais un processus de coordination établi) reliant les aspects sociopolitiques; par exemple un processus décisionnel régulier, avec tous les membres concernés du gouvernement.

Au niveau administratif, il manque le « capacity building », donc la transmission du concept de durabilité et des approches horizontales qui en résultent et qui devront être réalisées à travers des processus administratifs, moins orientés sur les compétences et davantage sur les problèmes qui se posent. Les évaluations politiques et les rapports des différentes administrations concernant la mise en œuvre du développement durable, se sont révélés, dans les autres pays européens, comme étant de bons moyens de lutte contre ces lacunes.

Sur base de l'interconnexion du Luxembourg avec les régions limitrophes en Belgique, Allemagne et en France, une gouvernance orientée vers le long terme ne pourra pas uniquement se limiter à une coordination et à des processus décisionnels internes. Il faudra trouver des options de développement durable et identifier et mettre en œuvre des solutions, surtout dans le cadre de domaines stratégiquement importants comme la planification territoriale et ceci par une collaboration renforcée avec les régions limitrophes et des processus décisionnels dépassant les frontières. Ainsi, il est possible de trouver une

meilleure répartition des avantages et inconvénients des différents scénarii de développement des régions frontalières.

*L'objectif de qualité dans ce domaine vise une gouvernance cohérente, qui comprend la coordination, la communication, la participation et la transparence.*

*L'objectif, à l'intérieur des structures étatiques vise une meilleure coordination entre les ministères (participation de tous les ministères concernés, coordination des mesures) pour parvenir à une intégration des questions économiques, sociales et écologiques (éviter des doublons et les initiatives qui se concurrencent), la prise en considération des effets secondaires imprévisibles à travers une meilleure estimation des conséquences (« Integrated Assessment ») et la recherche de synergies.*

*Un deuxième objectif porte sur la répartition optimale des compétences entre les communes et l'Etat, pour une application efficiente et cohérente des règles et dans ce domaine, favoriser une autonomie locale maximale et encourager la coopération inter communale/régionale.*

## La gestion des conflits par la durabilité

Le "modèle luxembourgeois" a connu un large succès au cours des dernières décennies. Des taux d'imposition attractifs et une bonne infrastructure ont attiré des investisseurs qui, à leur tour, ont créé des emplois et contribué aux recettes fiscales. Les conséquences de la crise sidérurgique ont pu ainsi être relativement vite compensées. Le Luxembourg est un des pays, si ce n'est le pays européen, disposant de plus de revenus<sup>28</sup>.

Néanmoins, le revers de la médaille est un besoin accru en salariés hautement qualifiés que les nouvelles entreprises sont incapables de trouver parmi la population indigène. Ainsi, le nombre de frontaliers et d'immigrants augmente, sans répercussion positive sur le taux de chômage de la population locale. En même temps, le nombre croissant de frontaliers conduit à un trafic plus important avec toutes ses conséquences négatives. Le nombre élevé d'immigrants pose aussi des problèmes d'intégration. En effet, l'intégration traditionnelle (une grande majorité intègre la minorité) ne joue plus: les luxembourgeois risquent de devenir une minorité dans leur propre pays.

La croissance économique importante dans le modèle luxembourgeois – au cas où elle pourra être ré-établie – pourra contribuer à résoudre certains problèmes écologiques (p.ex. gestion des eaux usés); cependant d'autres problèmes environnementaux apporteront des complications (la consommation accrue des ressources, le manque de conscience en matière de ressources et le manque de volonté pour économiser ces ressources naturelles et les émissions de CO<sub>2</sub>). Tous les problèmes ne peuvent être résolus par la croissance économique, des critères qualitatifs sont nécessaires. On a besoin, plus que jamais, d'une croissance permettant de résoudre les problèmes énoncés, c.-à-d. d'une croissance durable non seulement d'un point de vue économique, mais aussi social et environnemental. Il s'agit de concilier de manière intelligente la crise conjoncturelle et la croissance capable de résoudre des problèmes et l'environnement. Il faut en même temps essayer de garantir à long terme la durabilité des finances publiques et ainsi la protection du système social.

Le « paquet climatique », accepté lors du conseil européen en décembre 2008, émet un signal décisif en ce sens. En effet, il stipule que la protection du climat ne doit pas être reléguée au second plan à cause de la crise financière et économique globale actuelle, mais doit au contraire - si utilisée à bon escient - donner une impulsion positive à la conjoncture actuelle. La protection du climat stimule les investissements et crée des revenus; elle ne détruit pas, mais crée des emplois.

La conception d'une politique intégrée – telle que définie dans les directives européennes pour un développement durable<sup>29</sup> - a pour but une vision intégrée des intérêts économiques, sociaux et environnementaux, pour que ces derniers soient concordants et se revalorisent réciproquement. Dans ce sens, il est important de proposer des programmes conjoncturels faisant clairement avancer la transposition des objectifs climatiques et énergétiques.

---

<sup>28</sup> Les luxembourgeois ont par exemple, exprimé en pouvoir d'achat, le revenu net équivalent médian le plus important en Europe et aussi le plus grand PIB par habitant. Mais il est à prendre en compte que les performances économiques sont réalisées par les frontaliers mais statistiquement mises sur le compte des résidents. Parce l'indicateur PIB par habitant, utilisé au niveau européen, ne prend pas en compte cette spécificité luxembourgeoise, l'indicateur RNB par habitant est utilisé dans le tableau de bord de la compétitivité de l'Observatoire de la Compétitivité du Ministère de l'Economie. Dans ce cas, cet indicateur prend mieux en compte l'impact des frontaliers sur la performance économique luxembourgeoise. Voir aussi Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Bilan de la Compétitivité 2006 – En route vers Lisbonne, Luxembourg, 2006, page 35. <http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/index.html> et [http://www.odc.public.lu/actualites/2006/07/12\\_ind\\_rich/index.html](http://www.odc.public.lu/actualites/2006/07/12_ind_rich/index.html)

<sup>29</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05.

Le volume du marché global des technologies environnementales et des services y associés représente environ 1.000 milliards d'euros. Ces activités représentent actuellement au niveau de l'Union européenne plus de 260 milliards d'euros, 2,2% du PIB et 3,5 millions d'emplois.

Une étude du Ministère de l'environnement allemand conclut que 500.000 emplois supplémentaires pourraient être créés en Allemagne, si le gouvernement et l'économie visaient sérieusement une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 40% par rapport à 1990 par les mesures telles que :

- l'assainissement des bâtiments ;
- le soutien à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ;
- les incitations à un design écologique des produits ;
- le soutien d'une agriculture biologique ;
- le soutien aux technologies respectueuses de l'environnement.

Le Luxembourg retient également ces mesures dans son plan pour un développement durable. Grâce à ces mesures, il est non seulement possible d'atteindre des objectifs au niveau de l'efficacité énergétique et de la protection climatique, mais également de créer des emplois et des revenus, surtout dans le domaine de petites et moyennes entreprises.

Le temps est venu d'arrêter d'étudier les crises séparément et de vouloir lutter contre elles au niveau sectoriel. Après la crise de la biodiversité et du climat suivi de la crise pétrolière et ensuite de la crise financière, la crise économique globale confronte à présent la politique et la société à des défis supplémentaires dont les conséquences ne sont que difficilement prévisibles.

Les crises environnementales et économiques doivent être combattues conjointement. La crise climatique ne disparaîtra pas simplement parce qu'on décide de lutter contre la crise financière et économique. Elle va durer et s'aggraver avec des coûts supplémentaires pour la société, des conséquences économiques et sociales (selon le rapport Stern les coûts de la crise climatique en cas de non-action seront de 5% à 20% plus élevés que les investissements à mettre en œuvre aujourd'hui pour la contrer).

Il faut saisir l'opportunité de chercher une solution globale visant à lutter contre l'ensemble de ces crises. Ignorer les faits et manquer cette occasion va aggraver les conséquences de toutes les crises à l'avenir.

## **Chapitre 2 : Le chemin vers l'objectif : comment garantir la qualité de vie pour le Luxembourg**

Les objectifs de qualité de vie sont comme une boussole indiquant la direction pour le développement de notre pays. Disposer d'une boussole est important et permet de ne pas s'égarer, sans que cela suffise pour autant. C'est la raison pour laquelle il faut également une carte géographique afin de planifier son itinéraire, déterminer le chemin à parcourir et la durée nécessaire. Dans ce chapitre, les objectifs d'actions décrits représentent une telle carte géographique désignant clairement ce qui doit être réalisé et à quelle échéance.

Une fois l'itinéraire déterminé, la véritable planification du parcours pourra débuter : quels sont les étapes à franchir pour atteindre les objectifs fixés sur la carte ?

Ce sont là les mesures politiques pour des objectifs d'action sélectionnés et qui sont détaillées dans ce chapitre.<sup>30</sup> Des objectifs d'action sélectionnés pour deux raisons : d'une part de nombreuses mesures pertinentes ont déjà été déterminées par d'autres programmes politiques du gouvernement luxembourgeois et elles ne seraient qu'énumérées, sans objectifs d'action auxquelles elles se réfèreraient. Dans ces cas, il est plus approprié de renvoyer à ces politiques existantes pour ne pas donner l'impression qu'aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent.

D'autre part, il s'agit d'une question de priorités : lorsque l'on ne peut pas résoudre tous les problèmes en même temps, il convient de se concentrer d'abord sur ceux qui sont prioritaires et par la suite, sur les autres, une fois les premiers résolus ou au moins, désamorçés.

Le texte ci-après reprend en première partie les objectifs environnementaux et de qualité de vie énoncés, pour les placer dans un contexte européen. En effet, des extraits des décisions du Conseil européen relatifs aux principes de base du développement durable sont placés en début de paragraphe. La concordance entre les objectifs nationaux et européens est doublement importante : d'une part, le Luxembourg, comme tous les 27 Etats membres, est tenu de transposer la stratégie UE pour un développement durable dans sa politique nationale. Ceci est fait en grande partie à travers la stratégie de développement durable du Luxembourg. D'autre part, certains objectifs de la stratégie luxembourgeoise ne peuvent pas être complètement mis en œuvre par le Luxembourg seul; la concordance avec les objectifs européens facilite leur mise en œuvre en commun avec les pays voisins.

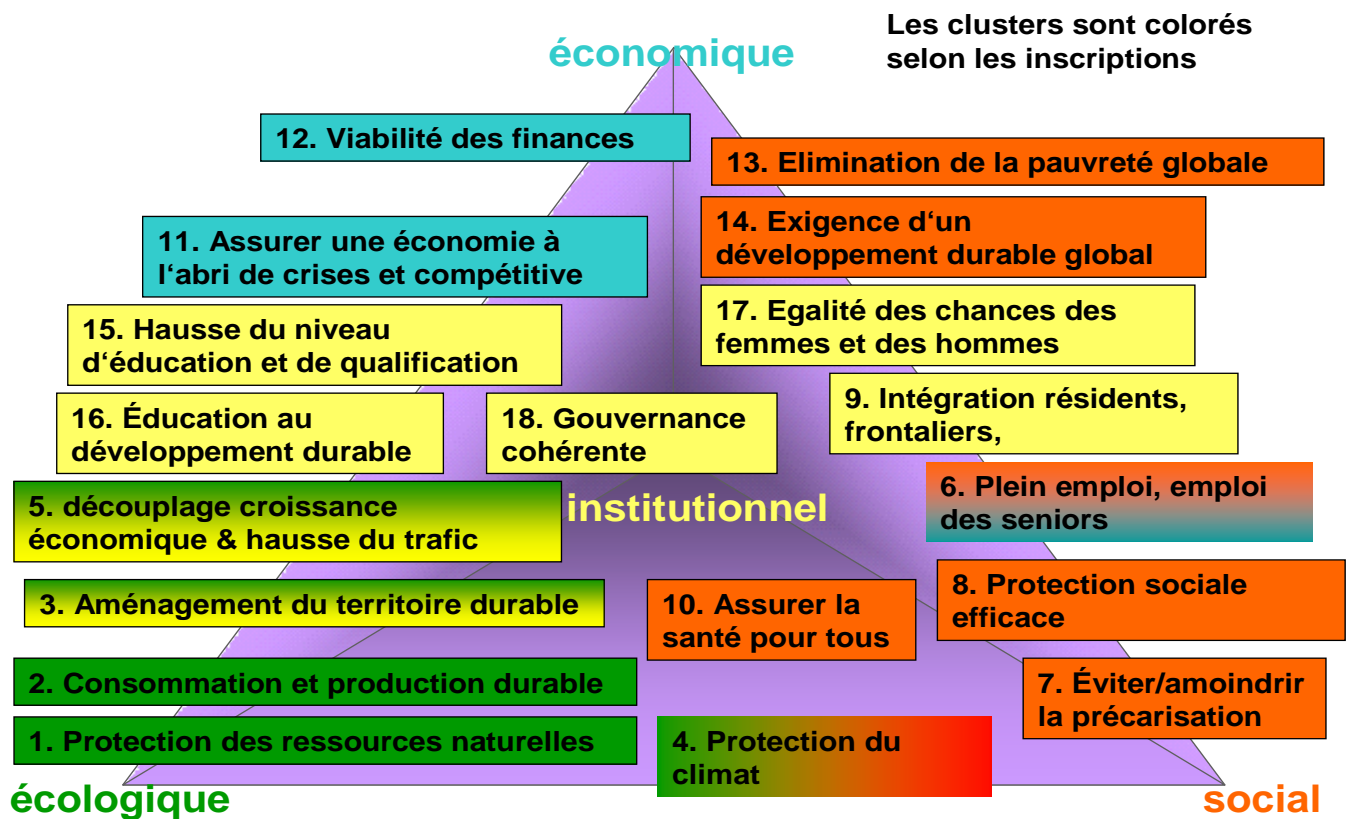
La composition ici décidée sert également de base à la vérification de la mise en œuvre et de la réalisation des objectifs : on peut vérifier pour chacune des mesures, si elle a réellement été arrêtée. De plus, la réalisation ou non d'un objectif d'action atteste si les mesures prises ont été efficaces, si elles ont dépassé l'objectif ou si elles ne l'ont pas encore atteint.

La comparaison entre défis, objectifs de qualité et d'action, et mesures est rendue possible grâce à ce chapitre qui fournit également une base d'informations pour les décisions politiques futures, pour des améliorations et pour un développement de la stratégie du développement durable pour l'après 2013.

---

<sup>30</sup> Les mesures seront complétées ultérieurement.

Le graphique ci-après illustre les objectifs de qualité et leur interdépendance



Malgré toutes les difficultés que la modélisation représente pour un petit pays comme le Luxembourg intégré à l'économie internationale, il serait intéressant de développer des scénarii qui cherchent par des chemins différents, à atteindre les objectifs de qualité définis ici et qui reconnaissent la politique environnementale et sociale en tant que facteurs productifs pour le Luxembourg. En tant que perspectives à long terme, ils pourraient relever de manière anticipative des goulots d'étranglement et ainsi donner l'alerte en temps utile.

En tant que bases d'information pour des discussions politiques, de tels scénarii pourraient faire le lien entre la politique réelle et une discussion sur les perspectives traitant de la question « Comment pouvons-nous prévoir un modèle luxembourgeois pérenne ? »

# 1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« Préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, respecter les limites des ressources naturelles de la planète et garantir un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Prévenir et réduire la pollution de l'environnement et promouvoir des modes de production et de consommation durables afin de briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement. »<sup>31</sup>

## 1.1. Ressources naturelles : Protection de la biodiversité, conservation et exploitation durables des ressources naturelles (Objectif de qualité 1)

La protection des ressources naturelles vise la préservation voire l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, l'arrêt de la dégradation de la biodiversité, la protection de l'air, des eaux et des paysages et la préservation des sols.

### Initiatives politiques existantes :

Plan national de la protection de la Nature  
Plan sectoriel « Préservation des Grands Ensembles Paysagers et Forestiers »  
Plan national de gestion des déchets  
Plan d'action « amélioration de la qualité de l'air pour la ville de Luxembourg et ses environs »  
Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants  
Programme forestier national  
Programme de développement rural du G.-D. de Luxembourg  
Plan de gestion de district hydrographique

### **Objectifs d'action généraux<sup>32</sup>**

- ⇒ Arrêt de la dégradation de la biodiversité d'ici 2013 et contribution à une diminution substantielle de la perte de la biodiversité mondiale d'ici 2010.
  - Introduire un règlement compensatoire sur base d'un compte écologique et d'un pool de surfaces.
  - Renforcer le rachat par les pouvoirs publics de surfaces naturelles à protéger menacées.
  - Confier l'analyse technique aux instances scientifiques.
  - Garantir la mise en place de syndicats de protection de la nature sur l'ensemble du territoire national.
  - Développer en continu des programmes environnementaux agricoles (en particulier la prime d'entretien du paysage) pour encourager la préservation et la création de surfaces et de structures paysagères écologiquement riches.
  
- ⇒ Finalisation du réseau Natura 2000 et garantie à long terme d'un bon état des espaces vitaux et des espèces à protéger, par une actualisation régulière du réseau et ceci en prenant en considération le changement climatique.

<sup>31</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05

\* voir pyramide ci-avant.

<sup>32</sup> Les résultats à atteindre sont en général de courte à moyenne durée, quantifiable et déterminables.

- ⇒ Développement de mesures communes en collaboration avec les entreprises, pour la préservation de la biodiversité et ceci en deux étapes :
  - Soutien aux entreprises pour analyser l'impact de leurs activités sur la biodiversité.
  - Coopération avec les Chambres professionnelles pour conclure, sur base volontaire, des accords prenant en compte la protection de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les activités commerciales.
  
- ⇒ Amélioration de l'efficacité des ressources (consommation des ressources matérielles et énergétiques par unité de création de valeur) dans le sens du concept « Facteur 4 », c.-à-d. d'un doublement à long terme de la prospérité distribuable par une réduction de moitié des ressources utilisées.
  - Critères d'efficacité des ressources y inclus la proportion de matériel recyclé, par l'octroi de subventions : p.ex. dans le cadre de réductions fiscales ou autres, afin de favoriser l'établissement d'entreprises au Luxembourg.
  - Orientation de la révision de la Stratégie de Lisbonne vers l'objectif de compétitivité par l'efficacité des ressources.
  - Efficacité énergétique, voir point 1.4.

## **Objectifs spécifiques**

### **Ressource Forêt (nationale)**

- ⇒ Gestion durable de toutes les surfaces boisées d'ici 2020.
  - Dans les forêts publiques, reconversion des massifs forestiers non adaptés à la station par
    - l'expulsion des massifs non adaptés à la station dans le cadre de l'aménagement forestier des espèces non indigènes dans le cadre de la gestion forestière ;
    - la finalisation de la cartographie des forêts publiques d'ici 2020.
  - Projet pour le remplacement des forêts de feuillus, pauvres en espèces et de même âge, par des forêts mixtes : 3.500 ha d'ici 2020.
  - Dans les forêts publiques, diminution des peuplements purs d'épicéas et de douglasies de actuellement 11% à 8% dans les forêts publiques d'ici 2020.
  - Conseil et soutien financier aux propriétaires forestiers privés, dans le cadre des mesures sub-mentionnées.

### **Ressource Sol**

- ⇒ Stabilisation de l'utilisation des sols et réduction de l'utilisation à 1ha par jour ou moins, d'ici 2020.
  - Introduction d'une taxe d'imperméabilité du sol
  - Promotion de l'utilisation durable des sols, voir point 1.3. Aménagement du territoire durable, construire, habiter et travailler dans un cadre spatial durable (objectif de qualité 3).
  - Adoption de la loi sur la protection des sols.

## Ressource Matériau

- ⇒ Assurer un taux de recyclage le plus élevé possible, par la mise en place de systèmes de collecte sélective permettant un fractionnement qualitatif de déchets triés en catégories de déchets pures.
  - Mise en place d'un centre de recyclage pour chaque tranche de 10.000 à 15.000 habitants.
  - Création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) pour l'utilisation énergétique des déchets de bois.
- ⇒ Mise en œuvre du plan de gestion des déchets avec les moyens financiers nécessaires.

## Ressource Eau

- ⇒ Objectif d'action prioritaire : réduction des pollutions ponctuelles et diffuses afin d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surface d'ici 2015.
  - Meilleure gestion des eaux de pluie dans les lotissements et raccordement de tous les ménages à une station d'épuration d'ici 2015 :
    - Par un traitement adéquat des eaux usées de tous les lotissements de moins de 2.000 habitants d'ici 2015.
    - Par la mise en place de systèmes séparatifs pour tous les nouveaux lotissements.
  - Création de zones de protection pour l'eau potable.
  - Adaptation voire limitation de l'utilisation d'engrais et de pesticides sur des surfaces présentant une concentration déjà trop élevée dans l'eau de la nappe phréatique ou pouvant être considérées comme particulièrement menacées et/ou servant de ressource en eau potable.
  - Amélioration de la structure des eaux et des capacités de régénération des eaux (GEF) → vers la classe GEF II (bon) d'ici 2015 par une renaturalisation des cours d'eau.
  - Rétablissement des passages biologiques pour les eaux poissonneuses prioritaires, d'ici 2015.
  - Intensification et optimisation du conseil relatif à la protection des eaux de surface et souterraines.
- ⇒ Mise en place du principe de couverture des coûts pour les services des eaux (alimentation en eau potable et traitement des eaux usées).
  - Introduction d'une taxe de prélèvement et d'une taxe de rejet des eaux usées.

## Ressource Air

- ⇒ D'ici 2010, réduction des émissions de NO<sub>x</sub> à 11kT, de SO<sub>2</sub> à 4 kT et des composés organiques volatiles à 9 kT et de NH<sub>3</sub> à 7 kT<sup>33</sup>.
  - Mise en œuvre du programme national pour la réduction progressive des émissions des substances toxiques.
  - Application d'ici 2015 au plus tard, de toutes les valeurs limites européennes de qualité de l'air sur tout le territoire de la ville de Luxembourg par la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de qualité de l'air pour la ville de Luxembourg.
  - Éviter une concentration trop importante de poussières fines dans l'atmosphère par l'élaboration et la mise en œuvre d'un arrêté relatif à la réglementation de l'utilisation

---

<sup>33</sup> kT = kilotonnes.

des installations de chauffage qui utilisent des combustibles solides (charbon, bois.....) en 2009.

## 1.2. Consommation et production durables (Objectif de qualité 2)

L'objectif vise une introduction progressive de modèles de consommation et de production durables. L'adaptation du modèle actuel est la condition préalable à une utilisation raisonnable des ressources, pour éviter des risques et dès lors pour une sécurité d'approvisionnement plus élevée.

Dans ce cadre, les habitudes d'alimentation et l'alignement de l'agriculture sur les critères de durabilité méritent une attention particulière.

### Initiatives politiques existantes :

- La consommation durable fait partie de la Stratégie de Lisbonne 2 ; la base luxembourgeoise pour une campagne d'information sur la consommation durable
- Loi du 30 juin 2003 relative aux marchés publics
- Conditionnalité dans le cadre de la politique agricole commune
- Programme de développement rural du G.-D. de Luxembourg
- Plan d'action pour la promotion de l'agriculture biologique

### **Objectifs d'action :**

- ⇒ Elaboration d'un plan d'action national pour la consommation durable.
- ⇒ Adaptation complète d'ici 2013 du système des marchés publics par l'Etat et les communes, dans le sens d'une acquisition publique socio-écologique.
  - Etablissement de critères de développement durable dans le domaine des marchés publics et d'une liste « positive » avec des exemples des « meilleures pratiques ».
  - Conversion du secteur public sur le courant vert certifié.
  - Utilisation de bois certifié (FSC, PEFC).
  - Appels d'offres standardisés pour un parc de véhicules le plus respectueux possible de l'environnement.
- ⇒ Soutien aux projets d'introduction de bonnes mesures RSE par les entreprises.
  - Etablissement d'un code de comportement « vert » pour les entreprises afin de soutenir une gestion durable et respectueuse de l'environnement.
  - Soutien financier dans le cadre de consultance environnementale et changement vers une gestion d'entreprise plus consciente de l'environnement.
  - Remise d'un prix annuel luxembourgeois à une entreprise ayant réalisé des efforts particuliers dans le domaine de la RSE.
- ⇒ Conversion et alignement de l'ensemble de l'agriculture sur la durabilité.
  - Généralisation d'une gestion agricole intégrée<sup>34</sup> d'ici 2010.
  - Encouragement renforcé d'une agriculture biologique ; l'objectif est d'atteindre 10% des surfaces pour 2020.

<sup>34</sup> Le concept de la gestion agricole intégrée vise une prise en compte des caractéristiques locales et inclut les éléments suivants : production raisonnée (e.a. fertilisation en fonction des besoins quantitatifs et temporels, protection des plantes en fonction du principe des plafonds d'intervention), agriculture biologique, extensification, préservation et soin de surfaces écologiquement riches et des éléments structurels. L'objectif est de combiner ces éléments au niveau de l'exploitation agricole et régional en vue d'obtenir un compromis optimal entre l'économie et l'écologie.

- ⇒ Agriculture sans OGM.  
Renoncement à la mise en culture de plantes génétiquement modifiées<sup>35</sup>, puisque celle-ci, dans la connaissance actuelle des choses, n'est pas compatible avec une agriculture durable.
- ⇒ Accroissement de la part de consommation de produits issus de l'agriculture biologique et régionale, de la production régionale et du commerce équitable, surtout dans le secteur alimentaire.
  - Politique active pour une alimentation équilibrée, (consciente de son utilisation en surfaces et en ressources) par l'introduction de la consommation durable comme objectif éducatif scolaire.
  - Etablissement d'une stratégie marketing coordonnée, dans le but d'accroître la sensibilisation des consommateurs vis-à-vis des critères de durabilité des produits d'alimentation.
  - Mise en place de cahiers de charges, de filières de livraison et de réseaux pour l'approvisionnement de cuisines, restaurants, cantines et commerces en fonction de critères de régionalité, de saisonnalité et de durabilité (« Food-miles, origine, méthodes de production durable, etc. »).
- ⇒ Encouragement des ménages à une consommation durable.
  - Actualisation permanente et diffusion d'une liste positive de produits durables.
  - Attribution annuelle d'un prix luxembourgeois pour le design de produits durables et inscription du vainqueur dans la liste positive (meilleures pratiques).
- ⇒ Développement et soutien de produits financiers durables.
  - Information, sensibilisation et formation pour une meilleure prise de conscience.
  - Avantages étatiques en cas d'investissements financiers durables pour la pension.
  - Obligation pour les conseillers de placement d'informer leurs clients sur les produits durables afin d'encourager ces placements. Proposer des formations en ce sens aux conseillers.
  - Encourager les entreprises à fournir des informations détaillées sur les résultats non-financiers au même titre que sur les résultats financiers ; les obliger à fournir des informations sur leurs contributions au développement durable.
  - Obligation des réviseurs d'entreprises à évaluer les objectifs durables légaux ainsi que ceux que l'entreprise a contractés de manière volontaire.
- ⇒ Etablissement d'une liste de données adaptée pour mesurer les progrès d'une politique de développement durable et formulation des politiques les plus pertinentes en ce qui concerne les méthodes de production et les habitudes de consommation.
  - Création et encouragement d'une comptabilité environnementale nationale.

---

<sup>35</sup> Sous respect de la législation européenne pertinente.

### 1.3. Aménagement du territoire durable, construire, habiter et travailler dans un cadre spatial durable (Objectif de qualité 3)

L'objectif porte sur une utilisation responsable de l'espace afin d'accroître la qualité de vie de la population, de renforcer les circuits économiques et d'aménager des trajets réduits entre le logement, le travail, les loisirs et les commerces de proximité.

Il s'agit également de garantir des espaces de repos, d'encourager la protection des ressources, une mobilité respectueuse de l'environnement et une haute qualité sociale et écologique du logement, de permettre une participation à la culture et aux communications et de renforcer les identités régionales.

#### Initiatives politiques existantes :

- « Programme Directeur d'Aménagement du Territoire »
- Concept IVL (2004)

#### Autres instruments et projets :

- Plan sectoriel « Préservation des Grands Ensembles Paysagers et Forestiers »
- Pacte Logement, Dossiers thématiques + Expositions, « Critères de qualité dans la construction »
- Instrument du « Plan directeur sectoriel » de la loi sur l'aménagement du territoire pour une coordination horizontale
- Instrument du PAP/PAG de la loi sur l'Aménagement communal et le développement urbain »
- Processus de planification intercommunaux dans les domaines d'approfondissement de l'IVL (ex. Nordstad)
- Projets pilotes de construction durable, Carnet de l'Habitat, Conseil Info Logement, Bonus écologique, Gréng Hausnummer,.....

#### **Objectifs d'action généraux :**

- ⇒ Fixation – sur base du Programme Directeur et de l'IVL – d'un cadre obligatoire national pour mieux coordonner le développement de l'espace et ceci par la transposition, d'ici 2010, du Plan sectoriel dans les domaines des paysages, du logement, des zones d'activités et des transports.
  - Finalisation des plans ébauchés, y compris une analyse stratégique environnementale commune pour 2009, et adoption d'ici 2010 des plans par un règlement grand-ducal, sur base de la loi sur l'aménagement du territoire.
- ⇒ Renouvellement des PAG communaux et adaptation, d'ici 2011, de la nouvelle génération de PAG sur base du développement durable du territoire.
  - Mise en place d'une consultation continue des communes en vue d'un achèvement dans les délais des PAG.
- ⇒ Mise en place, pour 2010, d'un système intégré pour la surveillance et l'évaluation continue du développement du territoire luxembourgeois.
  - Précision des indicateurs pertinents et protection de l'entretien des données correspondantes, en vue de l'établissement du 2<sup>e</sup> rapport sur le suivi territorial et coordination de ce système de suivi général avec les suivis spécifiques des plans sectoriels.

### **Objectifs d'action spécifiques :**

- ⇒ Offre suffisante de logements d'ici 2021, dans les diverses catégories de prix et de types d'habitations (globalement, une mixité des fonctions urbaines et une mixité sociale).
  - La commune peut bénéficier d'une participation étatique à raison de 50% du prix d'acquisition des terrains, dans le cadre d'une cession sur base de la formule du bail emphytéotique et du droit de superficie.
  
- ⇒ Réduction de l'utilisation du sol et minimisation de la conversion en surfaces de construction d'ici 2021 par des mesures visant une plus grande densité de construction.
  - Encouragement à la construction de maisons unifamiliales utilisant moins de surface et à des formes de construction plus denses.
  - Recours à une taxe annuelle spécifique d'inoccupation ou de non-affectation à la construction de certains immeubles ou terrains à bâtir sur le territoire de la commune.
  - Contribution financière aux communes pour autant que les projets de construction de logements se situent dans des zones d'une superficie totale suffisante, qui tendent à faciliter l'accès au transport public, qui permettent un développement harmonieux adapté au voisinage de proximité et qui respectent une densité de bâti d'au moins 25 logements par hectare.

#### 1.4. Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et de ses coûts pour la société et l'environnement (« mitigation and adaptation ») (Objectif de qualité 4)

Pour le Luxembourg, l'objectif environnemental et de qualité de vie est de contribuer à limiter le changement climatique à 2°C par une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une limitation de leur impact sur la société et l'environnement (« mitigation and adaptation ») et sur les coûts. Pour ce faire (« mitigation »), il faudra accroître l'efficacité énergétique et remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

##### Initiatives politiques existantes :

- La stratégie de Lisbonne 2 établit la limitation des émissions de CO<sub>2</sub> comme un objectif important. Le plan de protection du climat et celui pour l'utilisation efficace de l'énergie au Luxembourg répondent à ces exigences<sup>36</sup>
- Plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- Deuxième Plan national d'allocation de quotas de gaz à effet de serre
- Etude LUXRES avec comme objectif principal d'évaluer les potentiels des différentes sources d'énergie renouvelables au Luxembourg et de proposer des stratégies visant leur mobilisation à l'horizon 2010 et 2020
- Energieinstitut Vorarlberg : Strukturen zur Beratung, Information und Weiterbildung im Bereich Energieeffizienz erneuerbare Energien Règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables
- Règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation
- Règlement grand-ducal modifié du 22 novembre 1995 concernant l'isolation thermique des immeubles
- Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 concernant l'octroi d'une aide financière aux personnes physiques, pour la promotion des voitures à faibles émissions de CO<sub>2</sub>
- Loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement et portant e.a.
  - Réforme de la taxe sur les véhicules routiers
  - Introduction d'une contribution « changement climatique » sur les carburants et complétant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ; créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto ; et modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;
  - Etablissement de la participation du Grand-Duché de Luxembourg aux Fonds carbone de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
- Création d'une structure nationale pour le conseil, l'information et la formation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation efficace des énergies, dans le cadre des activités de l'agence luxembourgeoise pour l'énergie

<sup>36</sup> [http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Erster\\_Nationaler\\_Energieeffizienzaktionsplan\\_Luxemburg\\_-\\_Final.pdf](http://www.eco.public.lu/documentation/rapports/Erster_Nationaler_Energieeffizienzaktionsplan_Luxemburg_-_Final.pdf)

## Objectifs d'action :

- ⇒ Réduction d'ici 2020 des émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg (base 2005) de 20%<sup>37</sup> minimum ; ce qui correspond aux spécifications de l'Union européenne (20% d'ici 2020).
- Réalisation conséquente du plan d'action et de ses éléments constitutifs en étroite collaboration avec la Grande Région et avec un accent particulier sur les mesures de réduction nationales.
  - Alimentation substantielle du fonds de protection du climat.
  - Création d'un instrument permettant la réalisation d'une politique énergétique communale viable (planification des constructions, cahiers des charges pour des marchés publics « respectueux du climat », etc.).
  - Audits environnementaux, comme partie intégrante du « Integrated Sustainability Assessment », de tous les investissements importants et initiatives légales ;
  - Subventions pour l'acquisition de voitures électriques<sup>38</sup>.
  - Prime à la casse pour voitures; avec une réorientation pour les voitures individuelles.
  - Soutien pour une taxe européenne de CO<sub>2</sub>, et analyse d'un système de taxation internationale pour ce qui est du kérosène.
- ⇒ Augmentation d'au moins 11% de la partie des énergies renouvelables dans la consommation globale, d'ici 2020,<sup>39</sup> conformément aux propositions de l'UE (20% d'ici 2020) et en prenant en considération les possibilités<sup>40</sup> présentées dans l'étude sur le potentiel luxembourgeois<sup>41</sup>.
- Réalisation des mesures contenues dans l'étude sur le potentiel et ceci dans le cadre du plan d'action relatif aux énergies renouvelables. Ce dernier est prévu dans la directive européenne décidée en décembre 2008, pour le soutien aux énergies renouvelables.
  - Mise en œuvre d'un plan sectoriel pour l'énergie éolienne en accord avec le plan d'action précité.
  - Mise en place de projets pilotes visant l'autarcie énergétique des lotissements.
  - Participation à des projets européens et bilatéraux.
- ⇒ Accroissement de l'efficacité énergétique avec des économies de 9% minimum d'ici 2016 et ceci dans le contexte de la contribution luxembourgeoise à l'objectif européen qui vise un accroissement de l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020.
- Réalisation des mesures contenues dans le plan d'action luxembourgeois pour une efficacité énergétique.
  - Introduction, si possible, d'un standard obligatoire de basse énergie pour les nouvelles constructions.
  - Assainissement énergétique conséquent des vieilles constructions avec l'objectif d'améliorer voire de mettre en place les standards en vigueur pour les constructions basse énergie.
  - Création d'un nouveau modèle de financement (« Energiespar-Contracting ») pour des investissements par des particuliers, dans le domaine énergétique.
  - Incitation à l'achat d'appareils ménagers énergétiquement efficaces.

<sup>37</sup> Proposition de la Commission européenne.

<sup>38</sup> Il est important d'appliquer, pour ce qui des voitures électriques, des critères de durabilité et de s'assurer qu'une économie en émissions CO<sub>2</sub> pourra être réalisée tout au long de la durée de vie de la voiture.

<sup>39</sup> Proposition de la Commission européenne.

<sup>40</sup> Pour la culture de combustibles biologiques il est important d'utiliser les critères de durabilité qui ont été fixés en décembre 2008 dans la directive européenne sur les énergies renouvelables.

<sup>41</sup> [http://www.eco.public.lu/documentation/etudes/2007/03/Endbericht\\_RES-Lux\\_26\\_03\\_07\\_final.pdf](http://www.eco.public.lu/documentation/etudes/2007/03/Endbericht_RES-Lux_26_03_07_final.pdf)

- Suivi des réformes déjà réalisées pour ce qui est des structures de conseil en énergie et optimisation éventuelle de ces structures.
  - Aménagement des centrales de cogénération, en respect des décisions prises par le Conseil européen en décembre 2008 dans le cadre de la réduction des émissions CO<sub>2</sub>.
  - Adaptation des accords sur la protection du climat (établis sur base volontaire) aux objectifs d'efficacité énergétique.
- ⇒ Rôle précurseur de l'Etat dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Programme d'assainissement des bâtiments étatiques d'après une liste prioritaire.
  - Utilisation ciblée d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics.
  - Nouvelles constructions de bâtiments publics seulement dans le respect des normes de basse et passive énergie.

## 1.5. Découplage entre croissance économique et demande de transport (objectif de qualité 5)

A côté d'une planification du territoire efficace, un développement durable des transports est à favoriser par le biais de la création de transports publics performants par l'accroissement des infrastructures pour le transport des particuliers et des marchandises tenant compte des aspects nationaux, régionaux et internationaux, afin de constituer la base d'un découplage grandissant et durable entre la croissance économique et les besoins supplémentaires de mobilité.

### Initiatives politiques existantes :

« Mobil 2020 – Mobilitéit déi beweegt » : Concept de mobilité intégrée qui vise prioritairement l'amélioration de l'offre ferroviaire :

- Objectif politique d'une répartition modale de 25% pour les transports publics à l'horizon 2020
- Amélioration de l'offre ferroviaire par l'extension et l'amélioration du réseau ferroviaire ainsi que par la mise en place d'un tram léger dans la Ville de Luxembourg et par la création de gares périphériques
- Objectif politique d'un partage modale de 25% pour la mobilité « douce » d'ici l'horizon 2020 par la réalisation d'un plan d'action visant à encourager la mobilité douce
- Renforcement des transports publics et de tous les moyens de transport alternatifs à la voiture, ainsi que l'amélioration de la qualité des transports publics et du confort des passagers. Pour ce faire, une centrale de la mobilité a été installée

Plan directeur sectoriel Transports

Amélioration de l'attractivité et promotion du transport de marchandises par rail par la création de la société CFL Cargo, par l'installation du centre de fret à Bettembourg et la mise en service du terminal pour l'autoroute ferroviaire Bettembourg-Perpignan

Limitation des substances toxiques dues au trafic, en encourageant davantage encore l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement par une réforme de la taxation des véhicules ainsi que par une subvention de ces mêmes véhicules - l'objectif étant une meilleure attractivité des moyens de transports « durables »

Plan d'action national pour la mobilité douce

Communauté des transports (« Verkéiersverbond »)

### **Objectifs d'action :**

- ⇒ Réduction de l'intensité du transport dans l'économie luxembourgeoise (km/€ PIB pour les personnes et les marchandises, ainsi que pour le transport individuel et l'aviation).
- ⇒ Augmentation de l'utilisation des transports publics par une amélioration quantitative et qualitative de l'offre, avec pour objectif à l'horizon 2020 une répartition modale de 25% pour le transport public de personnes et une augmentation de la part du rail aux transports de marchandises.
  - Promotion ciblée de l'écomobilité.
  - Introduction d'une gestion restrictive des parkings dans le sud-ouest de la ville de Luxembourg.

- Développement conséquent des transports publics par la mise en œuvre d'un concept à plusieurs niveaux, en vue d'un système de transport moderne, efficace et répondant aux objectifs émis. Ce système est composé d'un tram, de gares périphériques y reliées, de l'extension du réseau ferroviaire, de réalisations de couloirs pour bus, de créations d'un vaste réseau P&R, de la promotion de la mobilité douce et de la gestion nationale des places de stationnement.
- Réalisation d'un plan d'action « mobilité transfrontalière ».
- Création d'un service national de transports de bus à la demande « Rufbus » pour le transport de personnes sur des petites distances.
- Mise en œuvre conséquente du plan d'action pour la promotion de la mobilité douce (transport non motorisé)
- Aménagement du transport public de personnes et de la mobilité douce prenant en compte les différences de genre.
- Réduction du volume des transports transfrontaliers par un encouragement à une résidence au Luxembourg (IVL).

## 2. EQUITE ET COHESION SOCIALES

*Promotion d'une société démocratique, saine, sûre et juste qui repose sur l'intégration et la cohésion sociale, respecte les droits fondamentaux et la diversité culturelle, garantit l'égalité homme-femme et combat toute forme de discrimination.*<sup>42</sup>

### 2.1. Plein-emploi (objectif de qualité 6)

Le but du plein-emploi est de permettre à chacun des habitants du pays d'avoir droit à une vie active, de participer à la vie sociale en ayant la possibilité de gagner sa vie, pour les hommes comme pour les femmes, de justifier ainsi le droit à des prestations sociales et d'assurer la contribution à la production de richesses. L'intégration dans la vie active établit la communication sociale et est un facteur essentiel de la cohésion sociale.

#### Initiatives politiques existantes :

La stratégie de Lisbonne considère comme composants essentiels d'une stratégie de plein emploi le soutien à l'innovation et à la recherche, l'accroissement de la productivité et la protection de la cohésion sociale ; entre autres par l'amélioration de la capacité à l'emploi (« employability »), qui s'est traduite au Luxembourg par la création des qualifications et compétences nécessaires pour les résidents chercheurs d'emploi.

En ce qui concerne la protection sociale, voir aussi le Rapport de stratégie nationale sur la protection sociale et sur l'inclusion sociale, 2008

#### **Objectifs d'action :**

- ⇒ Sécurité de l'emploi par des investissements publics.
  - Les investissements publics prévus pour les prochaines années seront dans la mesure du possible avancés pour 2009, surtout en ce qui concerne les investissements au sujet de travaux à réaliser par des PME. La survie de ces entreprises et la protection des emplois y relatifs est de la plus haute priorité.
- ⇒ Amélioration de l'orientation professionnelle à l'école, diversification des possibilités professionnelles et introduction de davantage de pratique afin que les adolescents puissent déjà développer leurs capacités et préférences individuelles durant leur parcours scolaire.
- ⇒ Nouvelle organisation de l'Administration de l'Emploi (ADEM) pour accroître son efficience. Pour ce faire, il faudra y inclure un meilleur placement des demandeurs d'emploi et un encadrement des jeunes quittant l'école par une amélioration de l'orientation professionnelle.
  - Fusion des services de l'ADEM et du Ministère de l'Education nationale dans le domaine de l'orientation professionnelle.
- ⇒ Activation systématique des jeunes ayant quitté l'école sans qualifications, par une orientation et une information individuelles et suivies avec comme objectif des possibilités réelles de trouver un emploi.

<sup>42</sup> Principes d'un développement durable, Conseil européen du 16 et 17 juin 2005 – Conclusions du Conseil. Conseil de l'Union européenne 102551/05.

- ⇒ Application conséquente des conventions d'insertion et des contrats CAE (contrat d'appui emploi) et CIE (Contrat d'initiation à l'emploi).
- ⇒ Modernisation des services de l'ADEM et création d'une administration indépendante avec des moyens plus importants (d'ici 2010).
  - Réforme administrative à moyen terme de l'ADEM.
- ⇒ Amélioration de la proportion de femmes (60% d'ici 2010) et d'employé(e)s plus âgé(e)s sur le marché du travail, en fonction des objectifs de la Stratégie de Lisbonne, ainsi qu'une occupation plus importante des migrants et migrantes d'ici 2010.
  - Approche coordonnée des différents ministères compétents : Ministère du Travail, Ministère de l'Economie, Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Famille et de l'Egalité des chances, et ceci surtout dans les domaines du choix scolaire et professionnel, du développement professionnel, de la formation continue, de l'égalité des revenus, de la carrière, la garde des enfants et création d'entreprises.
  - Implication des partenaires sociaux dans toutes les mesures visant l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail.

## **2.2. Eviter/réduire la précarisation - Accès à une protection sociale équitable et efficace (assurer une vie digne) (Objectifs de qualité 7 & 8)**

L'objectif d'éviter voire de réduire la précarisation vise en premier lieu la lutte contre la pauvreté monétaire relative et contre les perspectives incertaines, avec comme finalité, d'assurer une vie digne à tous les hommes et à toutes les femmes, ainsi que leur participation à la société et d'assurer ainsi la cohésion sociale. L'objectif général est d'améliorer la qualité de vie en permettant une existence autonome, de dépasser le sentiment d'insécurité et de garantir la cohésion de la société.

Les prestations sociales actuelles (et futures) doivent assurer un niveau de vie et d'habitation adéquat pour les bénéficiaires, avant tout pour les enfants et les retraités de cette génération et des générations futures.

La sécurité d'approvisionnement de marchandises et de services pour les besoins quotidiens (y inclus l'accès au logement) ainsi que l'accès à des services publics et privés de bonne qualité dans tous les domaines de la vie quotidienne, sont à assurer.

### Initiatives politiques existantes :

La stratégie de Lisbonne exige une participation complète à la société d'information et ceci afin de prévenir toute précarisation et d'améliorer la cohésion sociale (IG9).

Le rapport de stratégie national 2008, établi dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) au sein de l'Union européenne dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociales, présente les mesures suivantes : assurer le bien-être des enfants, encourager la participation des jeunes et des travailleurs âgés au marché de l'emploi, moderniser l'aide sociale, faciliter l'accès au logement, assurer un système de pensions adéquat et viable, assurer des soins de santé et des soins de longue durée accessibles, de qualité et durables.

(Les résultats du Groupe de réflexion – viabilité à long terme des régimes de pensions - pourront, le cas échéant, fournir des objectifs supplémentaires.)

## Objectifs d'action :

- ⇒ Poursuite des objectifs européens dans le cadre de la protection et de l'inclusion sociales<sup>43</sup>.
  - Réalisation des mesures contenues dans le rapport de stratégie national sur la protection et l'inclusion sociales 2008<sup>44</sup>.

### 2.3. Intégration des concitoyens non-luxembourgeois et des frontaliers (objectif de qualité 9)

L'objectif est que tous les habitants du Luxembourg soient égaux en droit et intégrés dans la société, indépendamment de leur origine, sexe et statut social et de reconnaître également les frontaliers comme indispensables au modèle luxembourgeois. Pour ce faire, il s'agira d'encourager l'intégration des étrangers et la reconnaissance des frontaliers par une politique d'intégration proactive, dans laquelle l'étranger se déclare prêt à participer durablement à la vie sociale du Grand Duché de Luxembourg qui, à son tour, prendra toutes les mesures sociales, économiques, politiques et culturelles afin d'encourager la cohésion sociale.

Il est important, pour pouvoir renforcer le sentiment d'appartenance et ainsi la cohésion sociale, d'intéresser et de motiver les étrangers aux processus politiques du pays et de dépasser ainsi leur marginalisation de facto dans ce domaine.

#### Initiatives politiques existantes :

Une des mesures d'intégration, introduite dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne 2, porte sur les possibilités de participation pour les résidents non-luxembourgeois, grâce à la double nationalité. Ceci n'étant néanmoins possible que sur base de réciprocité et de critères stricts.

Double nationalité

Manifestation « Journée des Frontaliers »

Droit de vote actif pour les citoyens européens et de pays tiers au niveau communal

Encouragement de projets d'intégration nationaux cofinancés par l'Union européenne

## Objectifs d'action :

- ⇒ Réalisation d'un plan d'action national et pluriannuel pour encourager l'intégration et la lutte contre les discriminations, amélioration de la participation des citoyens non-luxembourgeois aux processus sociétaux et politiques (en ce qui concerne l'éducation, voir point 5.1.).
- ⇒ Introduction du contrat d'accueil et d'intégration qui souligne une politique d'intégration proactive du Luxembourg. Ce contrat, établi entre l'Etat et la personne étrangère, sera proposé à tous les nouveaux citoyens étrangers européens comme non européens, désireux de résider légalement et à long terme sur le territoire luxembourgeois.
  - Apprentissage d'expressions familières et quotidiennes et de compréhension de base<sup>45</sup>.
  - Introduction d'un cours de droit civique pour l'apprentissage des droits fondamentaux des citoyens (p.ex. liberté de culte et égalité) et des institutions nationales publiques.

<sup>43</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/spsi/docs/social\\_inclusion/2006/objectives\\_de.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2006/objectives_de.pdf)

<sup>44</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/spdi/docs/social\\_inclusion/2008/nap/luxembourg\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/spdi/docs/social_inclusion/2008/nap/luxembourg_fr.pdf)

<sup>45</sup> A travers des cours linguistiques de niveau A.1.1., cadre de référence européen (CEFR)

- Introduction d'une journée d'orientation pour pouvoir prendre des renseignements sur des démarches quotidiennes (Education, école, logement, santé et marché du travail).
- Evaluation de l'efficacité des mesures d'intégration mises en œuvre dans le domaine de l'éducation (cours de langue, de droit civique et d'orientation) et de la formation professionnelle continue.
- Mise en place d'un guichet unique virtuel pour les citoyens germanophones.

⇒ Organisation régulière de la Journée des Frontaliers.

## **2.4. Garantir la santé et une meilleure qualité de vie en promouvant la santé physique et psychique - Meilleure protection contre les risques menaçant la santé (objectif 10)**

### **Objectifs de la politique nationale de santé:**

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, la politique de santé luxembourgeoise vise à atteindre les objectifs inclus dans la stratégie de santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, tels qu'établis dans le document « Santé pour tous au 21<sup>e</sup> siècle ». La santé est définie comme un état de bien-être physique, spirituel et social et non seulement comme l'absence de maladie et d'infirmité. La santé est un droit fondamental de l'homme et l'égalité de chances au niveau de la santé doit être un objectif constant. La santé est un facteur important pour le développement individuel, social et économique de tout un chacun et de la société en général.

#### Initiatives politiques existantes :

Dans le cadre du plan national de la santé, initié en 2005, on travaille, entre autres, à l'interconnexion de différents secteurs de la société, tant au niveau local que national et ce afin de prendre en compte les conséquences sur la santé dans toutes les décisions politiques de ces différents secteurs. Ce faisant, des décisions cohérentes et durables promouvant la santé peuvent être prises, respectivement, des conséquences néfastes pour la santé peuvent être évitées.

Le plan national de santé se base sur le fait que la santé ne dépend pas seulement de facteurs personnels et génétiques mais qu'elle est définie également par des facteurs politiques, sociaux, économiques et environnementaux. L'aspect « genre » doit également être pris en compte.

### **Objectifs d'action :**

- ⇒ Protéger et promouvoir la santé de la population tout au long de la vie.
- ⇒ Réduire l'incidence des maladies et des blessures les plus importantes, ainsi que les risques qu'elles peuvent causer.
- ⇒ Faciliter le choix "sain": « make the healthy choice the easy choice ».
  - Renforcement et réalisation conséquente de programmes et plans d'actions nationaux dans le domaine de la santé comme par exemple le « plan tabac » et le programme « Gesond iessen, méi bewegen ». A cet effet :
    - Soutien conséquent des activités locales dans le domaine de la santé.
    - Offre globale de repas équilibrés et sensibilisation pour une alimentation équilibrée.

- Amélioration de la facilité d'utilisation et de l'aménagement intérieur des cantines scolaires, en étroite collaboration avec les élèves.
  - Introduction d'une orientation des compétences dans les cours d'éducation physique.
  - Accès libre aux infrastructures sportives pour toutes les catégories de la population.
  - Prévention des accidents de travail, mais aussi des accidents ménagers et accidents liés aux loisirs.
  - Etablissement d'une base de données informatique pour les ambulances du pays, afin d'évaluer les accidents d'un point de vue statistique et épidémiologique.
  - Encouragement à une utilisation rationnelle d'antibiotiques et de psychotropes.
  - Mesures de protection contre le tabagisme passif, élargissement des actions en faveur de la réduction du tabagisme.
  - Restriction au niveau des campagnes publicitaires, pas de vente d'alcool aux adolescents en-dessous de 16 ans, taxes sur l'alcool.
  - Renforcement des efforts interdisciplinaires pour la mise en œuvre et la réalisation de programmes interministériels selon l'exemple du « Health and Environment Plan » et du « CEHAPE/Children's Environment and Health Action Plan for Europe ».
  - D'autres champs d'action importants sont :
    - la finalisation de la réforme psychiatrique,
    - la prise en charge globale des personnes âgées,
    - les droits et la sécurité des patients,
    - un accès libre pour tous à une prise en charge qualitativement élevée, par un financement solidaire du système de la santé,
    - un élargissement des offres visant la prévention et l'amélioration de la santé.
- ⇒ Diviser par deux le nombre de décès et de blessés de la route d'ici 2010, par rapport à l'année 2000.
- Lutte contre la drogue et l'alcool au volant.
  - Introduction d'une formation professionnelle continue pour les conducteurs.
  - Elargissement du transport public.
  - Elargissement du soutien au « bus de nuit » (privés et publics).

## 2.5. Occupation des travailleurs plus âgés (objectif de qualité 6)

L'objectif est le maintien du plein-emploi jusqu'à l'âge légal de la retraite et ceci par une adaptation des postes de travail qui permettent aux salariés de rester motivés et en bonne santé (politique du cycle de vie). La définition d'une stratégie nationale globale pour un vieillissement actif relève de la responsabilité commune de plusieurs acteurs.

### Initiatives politiques existantes :

La Stratégie de Lisbonne 2 traite le vieillissement de la population comme un défi central avec comme point de mire, la stabilité à long terme du système des retraites. Un deuxième objectif est d'améliorer le pourcentage d'occupation des seniors par différentes mesures.

Etude de l'IGSS sur l'incapacité de travail

## Objectifs d'action :

- ⇒ Accélération des procédures relatives au reclassement interne et externe des employés, appui au reclassement des employés n'ayant pas été reconnus comme invalides par le médecin du travail, mais étant dans l'incapacité de faire leur travail habituel jusque-là.
  - Reformulation des mécanismes de retraite.
  - Nouvelle orientation de la politique d'embauche des salariés plus âgés avec comme objectif un changement radical de mentalité des salariés et des employeurs par :
    - des actions positives ;
    - un cadre légal pour encourager les salariés à travailler plus longtemps.
  - Poursuite des discussions avec les partenaires sociaux pour réformer le régime des retraites anticipées et réviser les mesures en matière d'anti-cumul salaire-retraite.
  
- ⇒ Appui à la responsabilité sociale (CSR - Corporate social responsibility) avec des contributions des employeurs, des syndicats et de l'Etat pour corriger le « modèle déficitaire » des employés/es plus âgé/es, entre autres par l'apprentissage tout au long de la vie (« life-long learning ») et la formation professionnelle continue.
  - Création d'un prix pour les entreprises faisant des efforts particuliers en faveur de l'emploi des personnes plus âgées.

### 3. PROSPERITE ECONOMIQUE

*Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, diversifiée, compétitive et éco-efficace, qui garantit un niveau de vie élevé, le plein emploi et une qualité élevée de travail, dans toute l'Union européenne.<sup>46</sup>*

#### 3.1. Sécuriser l'économie face aux crises, garantir la compétitivité, assurer la diversification économique (objectif de qualité 11)

L'objectif porte sur une économie stable et compétitive, reposant sur plusieurs piliers et fondée sur le potentiel disponible du pays et de ses régions.

##### Initiatives politiques existantes :

La Stratégie de Lisbonne 2 exige le renforcement de la compétitivité, entre autres par l'encouragement de toutes sortes d'innovations ; la stratégie de développement durable se donne comme objectif d'encourager les innovations à caractère durable.

Plan d'action Logistics

Plan d'action Health Technologies

Diversification au niveau ICT et des télécommunications, extension de l'infrastructure (Luxconnect, Terralink) et des services (Luxtrust)

##### **Objectifs d'action :**

- ⇒ Appui de l'économie luxembourgeoise pour pouvoir faire face aux répercussions des crises financières et économiques globales, respectivement pour minimiser leurs conséquences et garantir ainsi les emplois par une stimulation de l'offre.
  - Renforcement du pouvoir d'achat.
  - Investissements publics anticipés pour assurer des contrats aux PME.
  
- ⇒ Dans le cadre d'une diversification multisectorielle ; expansion et promotion du Luxembourg, pour des entreprises actives dans le domaine des technologies et services liés à l'environnement<sup>47</sup>.
  - Pour ce qui est de l'offre : établissement d'un « cluster » pour les entreprises actives dans le domaine des technologies environnementales « EcoDev », accompagnement de ces entreprises pour leur établissement et leurs investissements au Luxembourg, Soutien aux produits respectant les directives de « Eco-design » et « Energy-label.
  - Et pour ce qui est de la demande : introduction de critères dans le cadre du « Green public procurement », rapide transposition dans la législation nationale des directives « Energy-Label » et « Eco-design » et de manière générale, soutien à l'introduction des technologies environnementales dans les entreprises.
  - Création d'un fonds public pour l'appui au développement et à la mise sur le marché de nouvelles technologies environnementales et énergétiques.
  
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action « Health Technologies ».

<sup>46</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05.

<sup>47</sup> La quantification par la mise en place d'objectifs prioritaires du plan d'action aura lieu au 3<sup>e</sup> trimestre 2008.

- ⇒ Investissement public annuel correspondant à 1% du PIB pour des dépenses liées à la recherche et au développement et maintien de l'objectif des 3% du PIB fixé au niveau de l'Union européenne (dépenses privées et publiques).

Le gouvernement mettra également dans le futur, sur les technologies à large bande, IT, électronique, environnement, recherche et formation afin de garantir le développement durable du Luxembourg.

- ⇒ Faire de la place financière luxembourgeoise le moteur d'un développement durable.
- Organisation de fonds d'investissement pour contribuer à une économie « low-carbon ».
  - Elargissement des activités des fonds d'investissements dans le domaine de la micro-finance et des « secteurs financiers inclusifs » et le développement de nouvelles activités dans le domaine des investissements socialement responsables (SRI) « Sustainable Responsible Investment »

### **3.2. Durabilité des finances publiques (objectif de qualité 12)**

L'objectif porte sur la sécurisation à long terme de finances publiques équilibrées afin de pouvoir faire face aux obligations d'un Etat (social). Il s'agit d'une condition de base qui devra être considérée de manière permanente dans le développement vers une société durable.

Les décisions financières ont des répercussions sur tous les secteurs de la société. Elles doivent dès lors être examinées au vu de leurs implications environnementales, sociales et économiques ainsi que de celles de l'égalité des genres.

#### Initiatives politiques existantes :

Les objectifs principaux de la Stratégie 2 de Lisbonne sur la durabilité des finances publiques sont la lutte contre l'inflation et un budget équilibré.

#### **Objectifs d'action :**

- ⇒ Amélioration de la transparence sur les marchés de capitaux.
- ⇒ Régularisation adaptée et contrôle de tous les marchés, produits et acteurs financiers
- Aucun produit financier ne devra pouvoir se soustraire à la régularisation.
- ⇒ Protection de la viabilité du système de protection sociale par une meilleure coordination entre les dépenses sociales et les besoins de soutien des bénéficiaires et ceci également en considérant l'équité inter-générationnelle à long terme.
- ⇒ Protection à long terme du budget de l'Etat par une réduction de la dépendance face à des rentrées irrégulières et/ou très variables. Il s'agira de réduire la dépendance vis-à-vis de quelques secteurs, p.ex. le « tourisme à la pompe », par une diversification économique accrue.
- Etablissement d'une étude sur une sortie virtuelle du « tourisme à la pompe ».
- ⇒ Vérification des subventions en fonction de critères durables environnementaux, sociaux et économiques, démantèlement des subventions non durables.

## 4. RESPONSABILITE INTERNATIONALE

*Encourager la mise en place, dans le monde entier, d'institutions démocratiques reposant sur la paix, la sécurité et la liberté, et défendre la stabilité de ces institutions.  
Promouvoir activement le développement durable à travers le monde et veiller à ce que les politiques intérieures et extérieures de l'Union européenne soient compatibles avec le développement durable global et avec ses engagements internationaux.<sup>48</sup>*

### 4.1. Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial (objectif de qualité 13)

L'éradication de la pauvreté constitue l'objectif principal de l'aide luxembourgeoise à la coopération.

La réalisation de cet objectif devra prendre en compte le développement durable. Ainsi, tous les programmes et projets devront être planifiés en accord avec les aspects économiques, sociaux et environnementaux. De plus, leur mise en œuvre devra respecter les lignes d'un partenariat équitable et bien compris avec les pays en voie de développement.

#### Initiatives politiques existantes

La coopération luxembourgeoise au développement a atteint en 2000 l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir l'engagement des pays industrialisés de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide au développement. Cet engagement financier a été amélioré d'année en année et atteindra vraisemblablement les 0,9% en 2008.

La coopération luxembourgeoise travaille prioritairement dans 10 pays cible et a signé avec les gouvernements de ces pays des programmes multi-annuels qui se basent sur la stratégie de lutte contre la pauvreté de ces pays et qui ont été élaborés en partenariat entre les deux pays. Une coordination avec les autres bailleurs de fonds a également eu lieu afin d'éviter un sur-financement de certains secteurs au détriment d'autres.

A côté de cet appui bilatéral, le Luxembourg soutient également des programmes de partenariats multilatéraux afin de compléter la coopération bilatérale. Le Luxembourg appuie également les programmes et projets d'Organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises.

Les programmes et projets de l'aide luxembourgeoise à la coopération se concentrent sur les secteurs sociaux (formation et éducation, santé, développement agricole intégré avec comme point central, l'eau et la gestion des eaux usées) et soutiennent la réalisation de priorités transversales telles que l'égalité homme-femme, la bonne gouvernance, l'environnement.

L'objectif principal de ces projets est d'abord la lutte contre la pauvreté, par la création de perspectives d'emploi et de formation sur place, afin de permettre aux habitants des pays bénéficiaires, un avenir dans leur propre pays.

<sup>48</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05.

## Objectifs d'action :

- ⇒ Encourager la réalisation des obligations convenues dans le cadre des objectifs et spécifications internationaux, principalement celles contenues dans la Déclaration du Millénaire pour le Développement, celles du Sommet sur le développement durable de Johannesburg (2002), du consensus de Monterey sur le financement de l'aide au développement, de l'Agenda pour le développement de Doha, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, ainsi que de « l'Accra Agenda for Action ».
  - Suivi des objectifs et spécifications du Comité interministériel de la coopération, ainsi que de l'aide luxembourgeoise à la coopération, dans le cadre de la commission annuelle de partenariat avec les pays partenaires.
  - Mise en œuvre d'un plan d'action national visant la mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide au développement, ainsi que le Plan d'action d'Accra.
- ⇒ Augmentation de l'aide publique au développement pour atteindre 1% du BIP dans les années à venir.
  - Propositions budgétaires progressives et annuelles en fonction d'une telle augmentation.

## 4.2. Promotion d'un développement global durable (objectif de qualité 14)

De par ses mesures politiques internes et externes, sa coopération au développement, ses relations commerciales et son appui aux engagements privés (citoyens/ennes et économie), le Luxembourg contribuera à un développement durable global en accord avec ses obligations internationales.

<p><i>Initiatives politiques existantes</i> <i>Déclaration de Rio</i> <i>Johannesburg Plan of Action</i></p>
--

### Objectifs d'action:

- ⇒ Contribution à l'amélioration de la politique environnementale globale, surtout dans le cadre des mesures résultant du sommet mondial de 2002 et afin de renforcer les accords internationaux en matière d'environnement.
  - Appui à la revalorisation du programme UN de l'environnement (UNEO).
- ⇒ Renforcement du rôle central du Conseil économique et social des Nations Unies : d'une part pour ce qui est de la coordination et des politiques de suivi, ainsi que dans l'élaboration de directives et de propositions ; d'autre part, dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, conclus dans le cadre des sommets et conférences onusiennes (y compris les objectifs du millénaire).
  - Présidence luxembourgeoise du Conseil économique et social des Nations unies en 2009.
- ⇒ Appui des engagements civiques, de personnes physiques et morales.
  - Réforme du cadre fiscal et légal et regroupement des organismes de conseil et de support d'utilité publique, sous forme d'une fondation collective ; les premiers pas dans ce sens devront être faits en 2009.

- ⇒ Renforcement du dialogue politique avec les décideurs des PVD, partenaires de l'aide au développement, pour expliquer la bonne gouvernance et la définition des priorités des programmes publics d'investissements, dans le sens d'un développement durable.
- ⇒ Application des principes d'un développement durable dans les entreprises par un soutien conséquent de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).
- ⇒ Appui aux initiatives onusiennes « Principles for Responsible Investment »<sup>49</sup> et « Growing Inclusive Markets »<sup>50</sup>.

---

<sup>49</sup> An initiative of the UN Secretary-General implemented by UNEP Finance Initiative and the Global Compact (<http://www.unpri.org/files/pri.pdf>)

<sup>50</sup> Objectives of the UNDP led initiative : Raising awareness by demonstrating how doing business with the poor can be good for poor people and good for business, clarifying the ways that businesses, governments and civil society organizations can create value for all, inspiring the private sector for action (<http://www.growinginclusivemarkets.org/home?Itemid=1>)

## 5. EDUCATION

*Le soutien aux changements de comportements et la transmission de compétences clés pour la réalisation d'un développement durable, la contribution à une cohésion plus forte et au bien-être, la transmission de compétences en tant qu'investissement dans le capital social, la garantie de l'égalité des chances et la participation des citoyennes et citoyens en particulier de groupes défavorisés, la transmission de compétences pour l'amélioration de l'employabilité et l'accès à des emplois de haute qualité en tant que facteur-clé dans la sauvegarde de la compétitivité.<sup>51</sup>*

### 5.1. Accroissement du niveau de formation et de qualification (objectif de qualité 15)

La formation revêt, à côté de son aspect économique, également un aspect social et socio-politique. En effet, l'objectif de toute politique d'éducation et de formation est la transmission réussie de connaissances, de compétences et de valeurs à tous les élèves, étudiants et participants à la formation qui en ont besoin, pour une vie professionnelle et privée épanouie et pour réussir leur intégration dans la société .

L'amélioration du niveau général de qualification et de formation, l'égalité des chances indépendamment du niveau social (statut social, langue, genre, etc.) et d'autre part, l'inclusion tout comme la lutte contre l'échec scolaire (à savoir la réduction du quota élevé des arrêts scolaires et de la fréquence des redoublements), par des mesures d'appui et non par une diminution des standards, sont particulièrement importants.

La formation et l'éducation sont une condition nécessaire (sans pour autant être suffisante) pour lutter contre la précarisation et la pauvreté, particulièrement si elles améliorent les chances des demandeurs/ses d'emploi sur le marché du travail. Ceci est d'autant plus le cas pour la formation professionnelle continue et tertiaire.

#### Initiatives politiques existantes :

Préparation et introduction de cours orientés vers les compétences : Définition des compétences à atteindre, adaptation du programme scolaire et des instruments d'évaluation  
Préparation et introduction d'une réforme cohérente des cours de langues dans les écoles luxembourgeoises : inventaire global et rapport national en vue de l'élaboration du profil des politiques linguistiques éducatives ; établissement d'un profil de la politique linguistique éducative au Luxembourg et réalisation d'un plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues

Préparation et mise en œuvre d'offres scolaires nouvelles et innovantes dans l'éducation primaire et post-primaire (Neie Lycée, Bac international, Schengen-Lycée, Eis Schoul, eBac)  
Modernisation des structures scolaires pour les adapter aux besoins des élèves et aux défis présents et futurs (Projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental et Projet de loi portant réforme de la formation professionnelle)

Développement et mise en œuvre d'un « paquet de mesures » visant à réduire l'échec et l'arrêt scolaire

Ouverture de tous les programmes scolaires aux étudiants à temps partiel et amélioration des contacts entre l'université et les écoles

<sup>51</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05

## **Objectifs d'action :**

- ⇒ Stabilisation à 10% le pourcentage d'élèves qui arrêtent prématurément leurs études.
- ⇒ Augmentation à 85% le pourcentage d'élèves des écoles publiques atteignant le niveau secondaire.
- ⇒ Augmentation de la proportion d'étudiants s'engageant dans des études supérieures parmi ceux qui ont réussi le niveau secondaire au Luxembourg.
- ⇒ Facilitation de l'accès aux études supérieures, pour les non ressortissants européens, et développement d'autres incitations pour étudier au Luxembourg.

## **Mesures :**

L'augmentation du niveau de formation et de qualification et la réduction de l'échec scolaire présupposent une réforme du système scolaire et ainsi la mise en pratique de mesures concrètes à tous les niveaux scolaires, à savoir : dans le domaine du préscolaire, primaire et post-primaire.

Elargissement des cours orientés vers les compétences, à tous les niveaux et disciplines dans les différentes formes d'éducation (Formation technique, niveau supérieur de l'éducation secondaire, etc.)

- Introduction de l'évaluation formative des élèves. Ces méthodes d'évaluation, permettant de documenter les progrès et le niveau de compétences des élèves, devraient rentrer dans la pratique courante de l'ensemble des disciplines scolaires.
- Des mesures ciblées pour un encouragement plus large au développement et à la formation précoce dans le premier cycle scolaire (éducation précoce et préscolaire) Développement des compétences, contrôle de santé, etc..
- Elargissement des possibilités d'une prise en charge scolaire et extra scolaire (extension des offres d'écoles à plein-temps - Formalisation de la coordination entre école et maison-relais...).
- Création d'une école de la 2<sup>e</sup> chance dans laquelle les 16 à 24 ans ayant échoué dans le système scolaire « classique » peuvent obtenir un diplôme grâce à un appui ciblé et un accompagnement socio-pédagogique.
- Amélioration continue des contacts entre l'école et l'université.
- Amélioration continue des contacts entre les employeurs et l'université.

## **5.2. Formation pour un développement durable (objectif de qualité 16)**

L'objectif est de former la population à une meilleure prise de conscience et de transmettre des connaissances, des valeurs et des compétences afin de lui permettre de prendre part au développement durable.

Le développement durable est compris comme un processus de conception permanent et social qui permet de sauvegarder la qualité de vie des générations actuelles et les possibilités de choix des générations futures, pour construire leur vie dans un environnement viable.

Un tel développement dans l'intérêt des générations futures et d'une justice globale implique une vision du futur qui tient compte à la fois des besoins environnementaux, économiques, sociaux et culturels ainsi que la participation de toute la population aux processus décisionnels politiques.

Chaque élève et étudiant devra pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour comprendre et reconnaître les rapports complexes entre développement économique et

social, consumérisme, comportement environnemental, charges de santé, pénuries, etc., prendre conscience des défis futurs, développer un respect de l'environnement et agir de manière autonome.

La formation à un développement durable renforce les compétences nécessaires d'action et de résolution des problèmes ; condition pour un changement de société. L'intégration de la formation au développement durable comme un objectif de formation global dans le domaine scolaire et extra scolaire est une condition à ce changement.

Initiatives politiques existantes :

Inventaire et analyse, dans le cadre d'un projet de recherche de l'université du Luxembourg, de la pratique actuelle et des perspectives de la formation au développement durable au niveau secondaire (cours officiels du post-primaire, mise en oeuvre des principes pour un développement durable dans l'administration des écoles, renforcement de l'intérêt, de la perception et des compétences par rapport aux défis d'un développement durable).

Inventaire des expériences du domaine de l'éducation au développement, sous la responsabilité de la Direction « Aide au développement » du Ministère des Affaires étrangères, sur base de la loi du 6 janvier 1996 sur l'aide au développement.

Remaniement du champ d'action et adaptation des relations et des structures de travail pour atteindre une plus grande population cible, c.-à-d. les élèves, étudiants et personnel enseignant.

La mise en place d'un comité interministériel en vue d'élaborer une stratégie nationale pour la formation au développement durable avec des représentants des départements de la formation, de la famille, de l'environnement et de l'aide au développement ainsi que de l'Université de Luxembourg.

Développer une stratégie du développement durable à l'Université de Luxembourg

**Objectifs d'action :**

- ⇒ Elaboration d'une stratégie nationale pour la formation au développement durable, dans tous les domaines de la formation scolaire et extra scolaire (en y incluant tous les acteurs intéressés).
  - Réalisation d'un catalogue de mesures avec une description des objectifs, champs d'action, étapes de développement et acteurs ainsi que les critères d'évaluation.
  - Détermination des compétences et des thèmes-clés pour une formation au développement durable y compris des standards de formation y relatifs.
  - Remaniement et complément des programmes scolaires existants dans le cadre de l'inclusion, de l'intégration, de la formation au développement durable.
- ⇒ Soutien à la formation de base et formation continue des acteurs du système éducatif concerné, dans le domaine du développement durable (capacity building).
  - Ancrage de la formation au développement durable dans l'éducation et la formation continue, entre autres auprès du personnel enseignant et auprès des éducateurs des différents niveaux scolaires.
  - Offre de cours/stages multiplicateurs.

- ⇒ Intégration progressive d'initiatives existantes et des « bonnes pratiques » de la formation au développement durable, au sein du développement scolaire et du développement de l'Université.
  - Création d'un centre de compétences pour la formation au développement durable, pour un appui ciblé et évaluation d'initiatives et de projets au niveau scolaire et extra scolaire.
  - Etablir des critères de qualité centrés sur le développement durable, dans le cadre du développement et du suivi scolaire (pour ce qui est de l'information et de la participation des acteurs scolaires ; ouverture de l'école à la société ; vivre et travailler ensemble à l'école ; appropriation des savoirs ; gestion des ressources ; transport – mobilité ; initiatives pédagogiques et projets).
  - Création d'une distinction « école durable ».
- ⇒ Campagne de sensibilisation pour le développement durable.
- ⇒ Intégration de la formation au développement durable et politique au niveau extra-scolaire.

## 6. EGALITE HOMMES- FEMMES (OBJECTIF DE QUALITE 17)

*Le traité de l'Union européenne oblige les pays membres de l'Union européenne à veiller à l'égalité des hommes et des femmes (article 2) et à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes.g  
(article 3.2.)*

Dans la déclaration gouvernementale, le gouvernement confirme l'obligation pour l'Etat luxembourgeois de tout mettre en œuvre afin d'atteindre l'égalité de fait et de droit entre les hommes et les femmes.

La déclaration gouvernementale comprend les objectifs politiques suivants :

- Introduction du « gender mainstreaming » dans tous les domaines politiques.
- Etablissement de statistiques ventilées par sexe.
- Renforcement du comité interministériel par l'introduction de cellules de compétences en « genre » dans tous les ministères.
- Etablissement d'un plan d'action national, comme partie intégrante du rapport CEDAW.

L'égalité des hommes et des femmes par le « gender mainstreaming » est un objectif transversal de l'ensemble du plan pour un développement durable. Chacune des mesures doit être analysée en fonction de ses répercussions éventuelles sur les hommes et les femmes et, le cas échéant, ajustée pour éviter des conséquences négatives sur l'un ou l'autre sexe.

Il s'agit de lutter contre les rôles attribués aux genres (stéréotypes) dans la perception sociale et d'encourager une meilleure compréhension pour l'égalité des femmes et des hommes qui facilite leurs choix de vie pour les hommes et les femmes ; ceci par exemple pour les hommes, sous forme d'une participation accrue aux tâches ménagères ainsi que dans les professions de soins et de prise en charge de personnes, et pour les femmes, par un renforcement de la qualification et de la participation aux revenus (objectif de Lisbonne) et le développement de l'esprit entrepreneurial.

### Initiatives politiques existantes :

Le « gender mainstreaming » est considéré par l'Union européenne comme une question horizontale devant être traitée dans tous les domaines politiques. La stratégie de Lisbonne II exige sur ce point l'introduction d'un concept de cycle de vie pour l'emploi ; sa mise en œuvre au Luxembourg se focalise sur l'offre de garderies en dehors des heures scolaires.

Le plan d'action national pour l'égalité des femmes et des hommes été mis en œuvre le 17 février 2006 par décision gouvernementale.

Le gouvernement s'engage sur les mesures structurelles suivantes: introduction du gender mainstreaming dans tous les domaines politiques, établissement des statistiques ventilées par sexe, création de cellules de compétences en genre dans tous les ministères ; renforcement du comité interministériel comme cellule de coordination du PAN ; participation obligatoire à la formation continue relative au genre pour le personnel du secteur public.

Le plan d'action national pour l'égalité des femmes et hommes fait partie intégrante de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes/ONU. Les mesures des différents ministères inscrites dans le PAN sont à mettre en œuvre entre 2006 et 2008. [www.mega.etat.lu](http://www.mega.etat.lu)

## **Objectifs d'action :**

- ⇒ Poursuite du Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes.
  - Mise en œuvre de la suite du plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes (2009-2013) par le ministère en charge, avec l'implication des responsables hiérarchiques et sous couvert de leur responsabilité pour la mise en œuvre des mesures spécifiques.
- ⇒ Continuer à viser l'objectif contenu dans la Stratégie de Lisbonne, pour l'emploi des femmes (taux d'emploi de 60%) en accord avec d'autres objectifs et ceux visés par l'UE en matière de prise en charge de enfants.
- ⇒ Elimination des écarts de salaires entre hommes et femmes.
  - Actions concertées des différents ministères en charge : Ministère de l'Emploi, de l'Economie, de l'Education, de la Famille et de l'Egalité des chances et des partenaires sociaux spécialement dans le domaine de l'égalité des salaires entre hommes et femmes.
- ⇒ Analyse comparative continue des retraites hommes – femmes afin de contrecarrer de manière ciblée l'augmentation de la pauvreté liée à l'âge pour les femmes.

## 7. COHERENCE DE LA POLITIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE INTEGREE « GOOD GOVERNANCE » (OBJECTIF DE QUALITE 18)

*Promouvoir la cohérence entre toutes les politiques de l'Union européenne et entre les actions menées aux niveaux local, national et global, afin d'augmenter leur contribution au développement durable.*

*Promouvoir l'intégration de considérations d'ordre économique, social et environnemental, de telle sorte qu'elles soient cohérentes et se renforcent mutuellement.*

*Participation de tous les Ministères et de leurs administrations, des communes, des citoyennes et citoyens à la recherche de solutions. Meilleures information et sensibilisation du public pour le développement durable<sup>52</sup>.*

On entend par bonne gouvernance, la réalisation et la pondération des attentes générales de la société au plan politique et la réalisation, au plan administratif, des priorités décidées au plan politique. Ceci présuppose que les employé/es du secteur public sont formé/es aux aspects de la bonne gouvernance et développent une façon de réfléchir qui inclut ces thèmes (mainstreaming).

La cohérence concerne autant la coordination horizontale et interministérielle que la coordination verticale entre l'Etat et les communes et la Grande Région. La gouvernance s'applique non seulement aux processus décisionnels à l'intérieur du Gouvernement, mais aussi à ceux qui concernent le Gouvernement et la société civile. Le Gouvernement demande aux ministères et à leurs administrations de mettre en pratique la bonne gouvernance.

### Initiatives politiques existantes :

Plan d'action national pour l'égalité entre hommes et femmes – Introduction du « Gender mainstreaming », comme obligation de chaque Ministère

Stratégie de Lisbonne

Plan national de développement durable 1999

IVL

L'élaboration des projets de plans sectoriels (territoire, transport, logement et emploi)

Document national de stratégie pour la protection et l'intégration sociales 2008

Initiative Leader pour l'appui au développement des zones rurales

Développement des parcs naturels de la Obersauer, de la Our et de Müllerthal

Partenariat « Eau » pour la Obersauer, l'Attart et la Our

Rapport national présenté conformément au paragraphe 15a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme

Coordination entre le rapport de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les recommandations du comité DEDAWS au Gouvernement, dans la commission de la coopération pour l'aide au développement (coordination entre le Ministère de l'Egalité des chances et la direction de la coopération du Ministère des Affaires étrangères)

⇒ La confirmation du principe de durabilité dans ses trois dimensions de même importance (« whole of Government approach »), se traitant et se complétant mutuellement, dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

- Coordination de la bonne gouvernance dans tous les aspects généraux et ceci aux plus hauts niveaux hiérarchiques (Pré-Conseil de Gouvernement).

<sup>52</sup> Conseil européen du 16 et 17 Juin 2005 – Conclusions du Conseil de l'Union européenne 102551/05

- Introduction de la méthode de mainstreaming et de la gestion de qualité, à l'exemple du Gender mainstreaming.
  - Introduction/formation en matière de rapports nationaux et internationaux et accords (droits de l'homme et autres).
  - Formation des employé/es par l'INAP.
  - Mise en relief des meilleures pratiques au niveau de la coordination (voir encadré ci-dessus).
  - Formuler et utiliser les avantages comparatifs du Luxembourg (position centrale en Europe occidentale, situation gérable au niveau politique et géographique, processus décisionnels politiques et administratifs courts, bonnes conditions ICT, multilinguisme et multiculturalisme, environnement international, etc.).
- ⇒ Prise en compte du principe de la durabilité et des objectifs de qualité du développement durable dans tous les domaines politiques.
- Introduction du « Integrated Sustainability Assessment » sous forme d'une « fiche d'impact » pour des activités administratives et législatives pertinentes, eu égard à leurs conséquences sur le développement durable.
  - Analyse du programme gouvernemental pour identifier ses conséquences sociales, économiques et environnementales ainsi que des champs de recouvrements sectoriels (Commission UE) pour pouvoir parvenir ainsi à une politique de durabilité cohérente et à la mise en œuvre des objectifs de qualité.
- ⇒ Meilleure coordination des processus de planification.
- ⇒ Développement des instruments (entre autres modélisations et statistiques) afin de mieux pouvoir garder à l'esprit les conséquences à long terme des politiques et des actions (evidence based policy making).
- ⇒ Amélioration de la capacité d'action des communes par un regroupement communal d'ici 2017 et renforcement de la coopération intercommunale dans les espaces urbains, par la mise en place d'une nouvelle loi pour les « Communautés urbaines ».
- Appui constant et mise en œuvre de fusions communales volontaires (exemple: Clervaux, Munshausen et Heinerscheid) pour une plus grande efficacité et adoption de la loi cadre sur la communauté urbaine avec la réalisation d'une première communauté, la « Nordstad ».
- ⇒ Initiation, resp. redynamisation des processus de l'Agenda local 21 dans les communes.
- ⇒ Formation des responsables politiques et du personnel communal (voir ci-dessus INAP).
- ⇒ Renforcement du rôle et des compétences du Conseil supérieur de développement durable en tant qu'organe représentatif de la société civile, à travers des capacités de travail convenables et un budget adapté.
- ⇒ Développement d'un plan d'action « Engagement citoyen dans la société ».
- ⇒ Implication précoce du parlement et de la société civile dans la consultation des décisions politiques au niveau européen, au Conseil et au Parlement.
- ⇒ Donner vie au concept de Grande Région.
- Organisation de réunions sectorielles régulières des Ministres, resp. des responsables politiques de la Grande Région.
  - Planification sectorielle, intra-communale et communale dans la Grande Région.

## Chapitre 3 : Suivi - il est bon d'accorder sa confiance, il est mieux de contrôler

Chaque plan pour un développement durable national a besoin, pour être crédible et politiquement efficace, d'un système de suivi qui en mesure les succès, aide à identifier prématurément les succès insuffisants et permet ainsi de modifier les mesures afin d'atteindre, dans la mesure du possible, les objectifs.

Un tel suivi est effectué à différents niveaux et utilise des indicateurs différents :

- Au niveau des mesures, on vérifie si les mesures incluses dans le Plan ont été mises en œuvre. Pour cela des indicateurs binaires (oui-non) sont utilisés.
- Pour ce qui est des objectifs d'action, le suivi ne représente également pas de problème majeur du moment qu'il existe des objectifs quantitatifs et un calendrier. Les indicateurs utilisés seront des indicateurs cardinaux qui déterminent quantitativement le chemin parcouru pour atteindre les objectifs contenus dans le PNDD. Ceci permet des améliorations, c.-à-d. de relâcher ou de resserrer les mesures en fonction des résultats du suivi.
- Les objectifs de qualité ont été les moyens de garantir à long terme un niveau important de la qualité de vie au Luxembourg et de l'améliorer si possible et si nécessaire. Etant donné leur formulation essentiellement qualitative, il faudra suivre leur développement en appliquant des indicateurs ordinaux (bien, ..... , mauvais)

Un tel suivi à trois niveaux répond ainsi à trois questions décisives :

- A-t-on mis en œuvre les mesures prévues ?
- Ont-elles été efficaces ?
- Etaient-ce les mesures appropriées à mettre en œuvre ?

Dans le choix des indicateurs, il est important de veiller à ce qu'ils soient d'une part « expressifs », mais d'autre part facilement calculables. Une comparaison internationale n'est pas nécessaire, mais peut être utile.

La structure du PNDD permet de prendre très bien en compte ces points.

- Les indicateurs nominaux se réfèrent directement aux mesures explicitement contenues dans le plan ;
- Les indicateurs cardinaux se réfèrent, la plupart du temps, directement aux objectifs du PNDD et sont déjà recueillis par les administrations ;
- Les indicateurs ordinaux peuvent, puisque la structure du plan suit le niveau européen, être établis sur base des indicateurs structurels et de développement durable de l'UE.
- Le STATEC établit déjà ces statistiques dans le cadre des obligations de fourniture de données du Luxembourg, réduisant ainsi les moyens à mettre en œuvre pour le suivi.

Enfin, il faudrait veiller à ce que ce *monitoring* dans le cadre du plan pour un développement durable ne fasse pas double emploi avec le système des indicateurs qui provient du tableau de bord de la compétitivité,<sup>53</sup> établi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et mis en œuvre par l'Observatoire de la Compétitivité.

Les indicateurs pour le développement durable peuvent compléter si nécessaire ce qui existe déjà et doivent également être compatibles avec la grille d'évaluation « assessment-grid ».

<sup>53</sup> Voir tableau de bord de l'Observatoire de la Compétitivité, Fontagné L., La compétitivité du Luxembourg – une paille dans l'acier, Luxembourg ; novembre 2004  
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Bilan Compétitivité, Luxembourg 2006-2008  
<http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/index.html>

Cette dernière fait partie intégrante du programme national de réformes<sup>54</sup> envoyé annuellement par les pays membres à la Commission européenne pour le Sommet du printemps du Conseil européen.

---

<sup>54</sup> Plan national pour l'innovation et le plein emploi, Luxembourg, 2008, page 62  
Voir [http://ec.europa.eu/growthandjobs/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_en.htm) et <http://www.odc.public.lu/publications/pnr/index.html>